



---

## V. Comptes consolidés

---

# Table des matières

---

69	Bilan consolidé
71	État consolidé du résultat global
73	Tableau consolidé des variations des capitaux propres
75	Tableau consolidé des flux de trésorerie
77	Annexes aux comptes consolidés
77	<b>1 – Informations générales</b>
78	<b>2 – Changements dans les principes et méthodes comptables</b>
79	<b>3 – Résumé des principes et méthodes comptables</b>
79	3.1 Principes de consolidation
79	3.2 Conversion des devises étrangères
80	3.3 Instruments financiers
87	3.4 Comptabilité de couverture
88	3.5 Contrats de location
89	3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)
89	3.7 Immobilisations incorporelles
90	3.8 Autres actifs
90	3.9 Dépréciation d'actifs non financiers
91	3.10 Provisions
91	3.11 Impôts
92	3.12 Avantages au personnel
92	3.13 Autres passifs
92	3.14 Capitaux propres
93	3.15 Produits et charges d'intérêts
93	3.16 Dividendes
93	3.17 Honoraires et commissions

94	<b>3.18</b> Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers
94	<b>3.19</b> Trésorerie et équivalents de trésorerie
94	<b>3.20</b> Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

## 95 **4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers**

## 96 **5 – Gestion des risques**

97	<b>5.1</b> Principes généraux
98	<b>5.2</b> Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test
99	<b>5.3</b> Risque de liquidité
103	<b>5.4</b> Risque de marché
106	<b>5.5</b> Risque de crédit
120	<b>5.6</b> Risque de gestion de fortune
121	<b>5.7</b> Risque opérationnel
121	<b>5.8</b> Risque ESG
122	<b>5.9</b> Gestion du capital

## 124 **6 – Périmètre de consolidation**

124	<b>6.1</b> Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024
124	<b>6.2</b> Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024
125	<b>6.3</b> Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice
125	<b>6.4</b> Filiales immobilières non consolidées
126	<b>6.5</b> Informations par pays

## 127 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

127	<b>7.1</b> Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande
127	<b>7.2</b> Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
128	<b>7.3</b> Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt
135	<b>7.4</b> Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
137	<b>7.5</b> Actifs financiers évalués au coût amorti
140	<b>7.6</b> Immobilisations corporelles
144	<b>7.7</b> Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
146	<b>7.8</b> Participations dans les entreprises mises en équivalence
147	<b>7.9</b> Autres actifs

147	<b>7.10</b> Passifs financiers détenus à des fins de transaction
147	<b>7.11</b> Dettes envers les établissements de crédit
148	<b>7.12</b> Dettes envers la clientèle
149	<b>7.13</b> Provisions
151	<b>7.14</b> Autres passifs
152	<b>7.15</b> Impôts
153	<b>7.16</b> Capitaux propres
154	<b>7.17</b> Juste valeur des instruments financiers
159	<b>7.18</b> Compensation des actifs et passifs financiers
161	<b>7.19</b> Transferts des actifs financiers
161	<b>7.20</b> Activités abandonnées – Application de l'IFRS 5

## 163 **8 – Annexes relatives au compte de résultat global consolidé**

163	<b>8.1</b> Produits et charges d'intérêts
163	<b>8.2</b> Dividendes perçus
164	<b>8.3</b> Commissions perçues et versées
165	<b>8.4</b> Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
165	<b>8.5</b> Résultat net sur la comptabilité de couverture
166	<b>8.6</b> Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
166	<b>8.7</b> Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti
166	<b>8.8</b> Autres résultats opérationnels nets
167	<b>8.9</b> Frais de personnel
167	<b>8.10</b> Frais généraux et administratifs
168	<b>8.11</b> Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
168	<b>8.12</b> Dépréciations nettes sur actifs
169	<b>8.13</b> Charge d'impôts
170	<b>8.14</b> Autres éléments du résultat global

## 171 **9 – Droits et engagements**

171	<b>9.1</b> Actifs en dépôt à découvert
171	<b>9.2</b> Droits et engagements de crédit
171	<b>9.3</b> Garanties données et reçues

172 **10 – Avantages au personnel et autres rémunérations**

172 **10.1** Autres avantages à long terme

172 **10.2** Avantages postérieurs à l'emploi

175 **11 – Parties liées**

178 **12 – Événements postérieurs à la clôture**

---

179 Émoluments du commissaire

---

180 Rapport du commissaire

# Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actif</b>			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	1.146.743	1.078.852
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	268.974	360.358
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		257.135	346.539
Autres actifs financiers		11.839	13.819
Instruments financiers de couverture	7.3	131.933	271.420
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	7.3	-37.757	-67.064
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	630.249	939.059
Instruments de capitaux propres		8.226	9.139
Instruments de dette		622.023	929.920
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	3.502.384	4.956.377
Prêts et créances sur les établissements de crédit		450.175	11.566
Prêts et créances sur la clientèle		1.715.920	2.046.541
Instruments de dette		1.336.289	2.898.270
Immobilisations corporelles	7.6	69.315	107.433
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	188.481	283.154
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	2.628	8.067
Actifs d'impôts courants		13.886	19.396
Actifs d'impôts différés	7.15	13.929	19.129
Autres actifs	7.9	137.039	153.728
Actifs non courants destinés à être cédés	7.20	2.528.397	0
<b>Total de l'actif</b>		<b>8.596.201</b>	<b>8.129.909</b>

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>7.514.801</b>	<b>7.132.303</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	276.980	311.943
Instruments financiers de couverture	7.3	33.764	27.718
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	157.381	464.385
Dettes envers la clientèle	7.12	4.734.372	6.118.170
Provisions	7.13	12.775	21.948
Passifs d'impôts courants		34.332	51.075
Passifs d'impôts différés	7.15	1.636	2.052
Autres passifs	7.14	89.057	135.012
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.20	2.174.504	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>1.081.400</b>	<b>997.606</b>
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.366	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	597.751	541.415
Réserves de réévaluation	7.16	3.744	-1.706
Actions propres (-)	7.16	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	7.16	78.344	56.336
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Total du passif</b>		<b>8.596.201</b>	<b>8.129.909</b>

# État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023 <sup>1</sup>
Produits d'intérêts	8.1	209.340	178.731
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		209.125	178.602
Charges d'intérêts	8.1	-128.936	-94.829
Dividendes	8.2	857	2.807
Commissions perçues	8.3	394.252	364.244
Commissions versées	8.3	-64.007	-55.203
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	19.435	15.132
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	722	622
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	-778	509
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	-62	31
Autres résultats opérationnels nets	8.8	28.656	24.918
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-402	43
<b>Produit net</b>		<b>459.077</b>	<b>437.005</b>
Frais de personnel	8.9	-179.936	-173.556
Frais généraux et administratifs	8.10	-161.516	-177.922
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-19.766	-21.270
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	-3.340	-1.936
<i>Actifs financiers</i>		-364	-1.853
<i>Entreprises mises en équivalence</i>		0	-83
<i>Actifs non financiers</i>		-2.976	0
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>94.519</b>	<b>62.321</b>
Charge d'impôts	8.13	-27.056	-19.774
<b>Bénéfice net des activités poursuivies</b>		<b>67.463</b>	<b>42.547</b>
<b>Bénéfice net des activités abandonnées</b>		<b>10.881</b>	<b>13.789</b>
<b>Bénéfice net</b>		<b>78.344</b>	<b>56.336</b>
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	6.003	6.127
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-160	2.175
<b>Total des autres éléments du résultat global<sup>2</sup> ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>		<b>5.843</b>	<b>8.302</b>
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-451	2.172
Écarts de conversion	8.14	57	-80
<b>Total des autres éléments du résultat global<sup>2</sup> qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>		<b>-394</b>	<b>2.092</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>83.793</b>	<b>66.730</b>

(1) Les chiffres au 31.12.2023 ont été retraités suite à l'application de l'IFRS 5

(2) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	<b>Annexes</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux</b>		<b>78.344</b>	<b>42.547</b>
actionnaires de la société mère		78.344	42.547
intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat global total attribuable aux</b>		<b>83.793</b>	<b>66.730</b>
actionnaires de la société mère		83.793	66.730
intérêts minoritaires		0	0

# Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation
<b>Solde au 31.12.2022</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>527.835</b>	<b>-12.303</b>
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	76.403	0
Dividendes versés	0	0	-62.823	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	2.175
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	2.172
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	6.127
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>541.415</b>	<b>-1.829</b>
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	56.336	0
Dividendes versés	0	0	0	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-160
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	-451
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	6.004
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12.2024</b>	<b>34.212</b>	<b>417.366</b>	<b>597.751</b>	<b>3.564</b>

(en milliers EUR)

Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
203	-50.017	76.403	993.699	0	993.699
0	0	0	0	0	0
0	0	-76.403	0	0	0
0	0	0	-62.823	0	-62.823
0	0	0	0	0	0
0	0	56.336	56.336	0	56.336
0	0	0	2.175	0	2.175
0	0	0	2.172	0	2.172
0	0	0	6.127	0	6.127
0	0	0	0	0	0
-80	0	0	-80	0	-80
123	-50.017	56.336	997.606	0	997.606
0	0	0	0	0	0
0	0	-56.336	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	78.344	78.344	0	78.344
0	0	0	-160	0	-160
0	0	0	-451	0	-451
0	0	0	6.004	0	6.004
0	0	0	0	0	0
57	0	0	57	0	57
180	-50.017	78.344	1.081.400	0	1.081.400

# Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice net des activités poursuivies		67.463	42.547
Bénéfice net des activités abandonnées		10.881	13.789
<b>Bénéfice net</b>		<b>78.344</b>	<b>56.336</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :</b>		<b>79.241</b>	<b>55.584</b>
Impôts et impôts différés	8.13	37.081	24.815
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		709	229
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		0	0
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	52.647	27.213
Variations des provisions	7.13	-5.309	-4.840
Pertes (gains) nets sur investissements		-13.053	-66
Autres ajustements		7.166	8.233
<b>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</b>		<b>236.665</b>	<b>-786.605</b>
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		-1.681	7.921
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		-74.546	175.684
Prêts et créances évalués au coût amorti		-64.835	190.956
Autres actifs		-89.083	-66.190
Instruments financiers de couverture		90.609	146.983
Passifs détenus à des fins de transaction		21.825	-26.773
Dettes envers les établissements de crédit		-142.652	-62.236
Dettes envers la clientèle		505.734	-1.147.211
Autres passifs		-8.706	-5.739
<b>Impôts payés sur le résultat</b>		<b>-43.403</b>	<b>-11.042</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)</b>		<b>350.847</b>	<b>-685.727</b>
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	0	-850
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	54.704	0
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles		-8.235	-11.700
Vente d'immobilisations (in)corporelles		81	87
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-194.102	-825.139
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		958.572	1.022.557

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)</b>		<b>811.020</b>	<b>184.955</b>
Dividendes payés		0	-62.823
Achat ou vente d'actions propres		0	0
Autres financements <sup>1</sup>		-9.994	-8.931
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)</b>		<b>-9.994</b>	<b>-71.754</b>
<b>Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>		<b>1.151.873</b>	<b>-572.526</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>1.089.241</b>	<b>1.661.767</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>2.241.114</b>	<b>1.089.241</b>
<b>Informations complémentaires</b>			
Intérêts perçus		456.525	359.799
Dividendes perçus		1.064	2.860
Intérêts versés		-337.073	-261.104
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>2.241.114</b>	<b>1.089.241</b>
Caisse et soldes avec les banques centrales	<b>7.1</b>	1.551.500	853.957
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	<b>7.1</b>	179.213	223.718
Prêts et avances aux établissements de crédit	<b>7.5</b>	510.401	11.566
Dont indisponible		0	0

Les flux de trésorerie liés au groupe destiné (voir annexe 7.20) à être cédé sont présentés avant l'application de l'IFRS 5.

(1) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

---

# Annexes aux comptes consolidés

---

## 1 — Informations générales

---

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1er janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2024 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Sur base de l'ensemble des informations disponibles relatives à l'état d'avancement du projet de cession de la participation Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales à Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, Banque Degroof Petercam considère que les principales conditions de l'application de la norme IFRS 5 aux états financiers de clôture de l'exercice 2024 sont rencontrés. L'application de cette norme contraint à isoler les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales comme étant "détenus en vue de la vente". De plus, les résultats des sociétés visées (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés sur une ligne distincte du résultat consolidé car ces filiales luxembourgeoises sont suffisamment significatives que pour répondre à la définition d'une activité abandonnée selon IFRS 5. De plus, en décembre 2024, Banque Degroof Petercam a cédé, à CA Indosuez, l'ensemble de ses titres de participation détenus dans les entités françaises Degroof Petercam Finance et Degroof Petercam Wealth Management. Les résultats de ces sociétés (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés également parmi ceux liés aux activités abandonnées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

## 2 — Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Modifications d'IAS 1 'Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants' ;
- Amendements à IAS 1 'Passifs non courants assortis de clauses restrictives' ;
- Amendements à IFRS 16 'Obligation locative découlant d'une cession-bail' ;
- Amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 'Accords de financement de fournisseurs' ;

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2024, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

### **DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :**

- Amendements à la norme IAS 21 'Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date ;

### **DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS**

#### **PAR L'UNION EUROPÉENNE :**

- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles.', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- Modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Classement et évaluation des

instruments financiers', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;

- Modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (volume 11)', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- IFRS 18 'Présentation et informations à fournir dans les états financiers', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;
- IFRS 19 'Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;

L'IFRS 18 est appelée à remplacer l'IAS 1 'Présentation des états financiers' et vise, en particulier, à définir des principes relatifs à la structure et au contenu du compte de résultat ainsi qu'à améliorer la transparence des informations communiquées en annexe, notamment en lien avec les indicateurs alternatifs de performance définis par la direction. L'analyse de l'évaluation de l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers sera mise en œuvre prochainement.

Les modifications (IFRS 9 et IFRS 7) touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers clarifient, entre autres, les directives sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et introduisent des obligations d'information connexes supplémentaires.

Pour les autres textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

## 3 — Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par 'gains et pertes comptabilisés en fonds propres', ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

### 3.1 Principes de consolidation

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

#### PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme

étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

#### ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

### 3.2 Conversion des devises étrangères

#### CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise

étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette entité et par conséquent, ils sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

#### **CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats. Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

### **3.3 Instruments financiers**

#### **3.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers**

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

#### **3.3.2 Compensation**

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

#### **3.3.3 Classement et évaluation des actifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

##### **3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti**

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

##### **3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif

financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

### **3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres**

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

### **3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats**

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par

le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

### **3.3.3.5 Modèle économique**

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' reprennent deux principaux types de portefeuille :
  - Un portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État ; et
  - Les crédits octroyés à la clientèle.

Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :

- les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
- les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non

significatives individuellement et globalement (même si elles sont fréquentes) ;

ou

- les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' sont composés principalement d'un portefeuille d'obligations de très bonne qualité détenu à des fins de gestion de liquidité et d'un portefeuille 'corporate' qui investit en obligations à court et moyen terme. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.
- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur, et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

#### **3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')**

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait,

Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

#### **3.3.3.7 Reclassements**

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées. Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

#### **3.3.4 Classement et évaluation des passifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- à la juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- au coût amorti.

##### **3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats**

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats.

Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

#### 3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

#### 3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

#### 3.3.5 Dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont

enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

#### 3.3.6 Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'nonperforming') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception

relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

### 3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

### 3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

### 3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter

une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

### 3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés

financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;

- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale.

Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment. Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

### 3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD). Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les

prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

### 3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;

- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

### 3.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

#### MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux

de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables. La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment).

L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

#### ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

#### ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

### 3.3.8 Garanties financières émises

Un contrat de garantie financière est un contrat

qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

### 3.3.9 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration. Si la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier est modifiée suite à la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe ajuste le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier pour refléter le changement requis par la réforme plutôt que décomptabiliser l'instrument. Un changement de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels est requis par la réforme des taux d'intérêt de référence si les conditions suivantes sont remplies :

- la nécessité du changement est une conséquence directe de la réforme ; et
- la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à l'ancienne.

## 3.4 Comptabilité de couverture

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), Banque Degroof Petercam utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne – 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9. La macrocouverture en juste valeur est appliquée depuis 2022.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité.
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125%. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont

inclus dans la documentation de couverture.

Si, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, des modifications requises par cette réforme sont apportées à l'élément couvert et / ou à l'instrument de couverture, et au risque couvert, le Groupe actualise la documentation de couverture sans mettre fin à la relation de couverture.

Le mode de comptabilité de couverture utilisé par Banque Degroof Petercam correspond au type de couverture de juste valeur. Selon ce type de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée 'Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux' par la contrepartie du compte de résultat.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

### 3.5 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

#### UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme ( $\leq 12$  mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

### UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement. Est considéré comme contrat de location financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur.

Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

### 3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé.

Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi.

Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

### 3.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés. Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation.

Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

#### ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS.

Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils

peuvent s'être dépréciés.

Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires.

Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres. Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

### 3.8 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

### 3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'un actif non financier est le

montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation. Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'.

Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative. La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

### 3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la

provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

### 3.11 Impôts

#### IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

#### IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat. Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

### 3.12 Avantages au personnel

#### AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et la directive européenne CRD IV en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

#### ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur. Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont

pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

#### AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès. L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations.

### 3.13 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

### 3.14 Capitaux propres

#### FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture. Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

#### ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les résultats générés lors de la vente d'actions propres

sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

#### AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

### 3.15 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

### 3.16 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

### 3.17 Honoraires et commissions

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations. Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit.

Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers — par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux.

Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

### 3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

### 3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

### 3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ce conformément à l'IFRS 5. S'il s'avère que la valeur comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) dépasse la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une perte de valeur est constatée. Cette perte de valeur est imputée en premier lieu sur les écarts d'acquisition et, ensuite, sur les autres actifs non courants compris dans le champ d'application d'IFRS 5 en ce qui concerne leur évaluation. En cas d'excédent, Banque Degroof Petercam impute la perte de valeur non encore allouée aux autres actifs inclus dans le groupe destiné à être cédé (et, notamment, aux actifs financiers). Les pertes de valeur liées au classement initial comme actifs détenus en vue de la vente et les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont reconnus dans le compte de résultats.

Dès lors que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants compris dans le champ d'application de l'IFRS 5 (notamment, les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles) cessent d'être amortis, le cas échéant, et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de la vente conformément à l'IFRS 5. Les instruments financiers restent évalués selon les principes d'IFRS 9. Les autres actifs et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés restent évalués selon les normes qui leurs sont applicables.

Une activité abandonnée est une composante dont Banque Degroof Petercam s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats.

---

## 4 — Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

---

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés lorsque le prix de vente n'a pas encore été fixé ;
- l'appréciation que la vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés soit hautement probable et se réalise dans un délai d'un an ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.

---

## 5 — Gestion des risques

---

### Introduction – Evolution des taux d'intérêts et conflits géopolitiques

Le niveau élevé des taux d'intérêt, conséquence de la hausse amorcée en 2022, a encore soutenu la marge d'intérêt en 2024. Le taux de dépôt à la BCE<sup>1</sup> est resté à 4% jusqu'en juin avant de redescendre progressivement jusqu'à atteindre 3% en décembre, permettant à la Banque d'investir ses liquidités à des niveaux très favorables. La baisse des taux par rapport au pic de 4%, observée à partir du mois de juin, a pesé sur la marge en fin d'année, mais son impact a été en partie compensé par la stratégie ALM mise en place, qui avait sécurisé des positions à taux fixe sur une durée moyenne de trois ans.

Au niveau géopolitique, les événements majeurs de l'année écoulée restent encore et toujours les conflits tant en Ukraine qu'à Gaza/Israël. Ces conflits ont eu un impact limité sur le Groupe DP en termes de gestion des risques.

L'année 2024 a également connu d'importantes élections des deux côtés de l'Atlantique. Les effets de ces élections ne se sont pas encore fait sentir mais ils pourraient être significatifs pour les mois et années à venir.

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a démontré sa faible exposition à ces risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité très stables.

Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment de la résilience de nos résultats.

Notre organisation est maintenant bien rodée avec un système hybride mixant le travail sur site en présentiel et le télétravail. Cette combinaison assure une parfaite continuité opérationnelle et informatique.

L'activité de Crédit n'est pas significativement affectée par les événements et crises actuelles, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les Crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des prêts octroyés à la clientèle, et l'absence d'exposition directe du Groupe DP sur les différents pays en conflit.

La Banque reste toutefois extrêmement attentive à l'évolution de ces crises et a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en (potentielle) difficulté financière vulnérable à ces conflits.

La Banque n'octroie pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits avec garanties hypothécaires sont restreints au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée, ainsi que les crédits sans

---

(1) Banque Centrale Européenne

sûreté qui sont très limités.

A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison des conflits géopolitiques.

En termes de cybersécurité, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois dernières années afin de renforcer notre environnement de contrôle IT via la mise en place de multiples mesures qui ont permis de renforcer nos différentes couches de sécurité et minimiser ainsi le risque de violation de nos systèmes d'information.

En conclusion, tant l'évolution des taux que les effets des conflits géopolitiques sur le profil de risque de la Banque ont été limités au cours de l'année 2024. Il n'en reste pas moins que la Banque reste toujours attentive, pour la gestion des risques, à l'évolution des taux d'intérêts et des impacts potentiels en cas de crise accrue et prolongée.

## 5.1 Principes généraux

La politique de gestion des risques du Groupe est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des risques. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Le 3 juin 2024, la Banque Degroof Petercam a été intégrée dans la structure organisationnelle de CA-Indosuez Wealth Management et par conséquent du Groupe Crédit Agricole. L'objectif est de mettre en œuvre le plus rapidement possible les politiques, outils et procédures du Groupe Crédit Agricole au sein de la structure consolidée CA Indosuez – BDP. Une évaluation des politiques et procédures existantes au niveau de BDP a été lancée afin d'identifier celles qui sont plus avancées que celles actuellement en place au niveau de CA Indosuez et qui pourraient être utilisées comme nouvelle référence pour la future structure CA Indosuez – BDP.

Ce chapitre du rapport annuel se base sur le cadre de gestion des risques en place au 31/12/2024.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité ALMAC est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.
- Le comité crédits est responsable des conditions d'octroi et modification des lignes de crédits. Il est également en charge du suivi continu du portefeuille des crédits et de la révision périodique des lignes octroyées.
- Le comité Impairment est responsable de la validation et de la surveillance des expositions de crédit classées sous watchlist, et/ou forborne et/ou non performing ainsi que des prises de provisions individuelles et collectives. Il est également en charge des décisions en matière de méthodologie d'impairment.
- Le comité limites surveille et accorde les engagements vis-à-vis de contreparties bancaires et non bancaires dans le cadre des activités Global Markets, Trésorerie et Dépositaires.
- Le comité des risques non financiers est chargé de surveiller et de superviser tous les risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé, de surveiller l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du Groupe et de s'assurer que toutes les activités liées au risque opérationnel de première, de deuxième lignes (y compris les aspects de conformité) et de troisième ligne,

- ou au risque ESG<sup>1</sup> soit exécutées en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et procédures, ainsi que des lois et réglementations. Le comité supervise également la gouvernance Sustainable Finance.
- L'internal risk committee monitor le risque de marché, le risk dashboard, les RWA<sup>2</sup> et les fonds propres, les grands risques et valide les investissements dans les portefeuilles d'accompagnements.
  - Regulatory steering committee : le comité assure la mise en œuvre des nouvelles lois, directives, circulaires et règlements et répond aux demandes des régulateurs.
  - Group information security committee (GISC) : il monitor le risque IT et cybersécurité et il garantit que ces risques soient correctement identifiés, surveillés et signalés, et que des mesures organisationnelles et des actions/activités soient mises en place pour atténuer efficacement ces risques.

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Non-Financial Risk Management (Operational & IT Risk Management, Coordination Réglementaire et ESG Risk) et Financial Risk Management). Ceux-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune, opérationnels, IT, ESG et réglementaires.

## 5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

Entre 2014 et fin février 2022, la Banque Degroof Petercam a été soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE. Dans ce cadre, elle a été soumise au comprehensive assessment de 2015 et aux exercices de Stress Test organisés par les autorités de contrôle de 2018, 2019 et de 2020 postposé en 2021 suite à la crise sanitaire. En 2023, la Banque a participé au Stress Test de solvabilité organisé, tous les deux ans, par la BNB<sup>3</sup> en tant que « Less Significant Institution » (LSI). Suite à notre intégration, en juin 2024, dans le groupe CA-Indosuez Wealth Management, nous participerons dorénavant indirectement au Stress test EBA via la consolidation du Groupe Crédit Agricole.

Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress Test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires aient bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Le dernier Stress Test mené sous la supervision de la BCE en 2021 et effectué sur base des données au 31 décembre 2020, avait comme objectif d'avoir une vue d'ensemble de la résistance (solvabilité) du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter.

Les résultats de ce stress test pour les banques de notre groupe (SREP banque) sont disponibles sur <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/tasks/>

(1) Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance et sont décrits dans le point 5.8.

(2) Risk Weighted Assets

(3) Banque Nationale de Belgique

[stresstests/html/index.en.html](https://www.degroof.com/stresstests/html/index.en.html) mais n'ont pas été publiés individuellement contrairement aux résultats des grandes banques.

Le Stress Test organisé par la BNB en 2023, se basait sur les données du 31 décembre 2022 fournies par la Banque et sur un scénario de crise inspiré par les scénarios du Stress Test des grandes banques (2023 EBA EU- wide stress test) mis en œuvre par la BNB et impactant la solvabilité des banques.

Lors de ces différents Stress Test de solvabilité, malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, nos résultats démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa solvabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

D'un point de vue liquidité, les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019 à un stress test partiel (LiST). Cet exercice avait confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême.

### 5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au Groupe DP un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, mensuellement, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée aux départements de Trésorerie de Bruxelles et du Luxembourg, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les calculs réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle, provenant de plusieurs entités du Groupe DP;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (89%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers<sup>1</sup>. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires<sup>2</sup> :

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(en milliers EUR)

31.12.2024	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Créances sur les établissements de crédit <sup>1</sup>	1.146.747	175	0	450.000	86	1.597.008
Créances sur la clientèle	88.878	48.012	152.446	701.436	725.070	1.715.842
Obligations et autres titres à revenu fixe		101.352	251.047	1.145.584	451.223	1.949.206
Dérivés de taux	0	491.078	65.321	180.000	84.045	820.444
<i>IRS</i>	0	46.163	65.321	180.000	84.045	375.529
<i>Autres dérivés de taux</i>		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	444.915	0	0	0	444.915
<b>Total Actif</b>	<b>1.235.625</b>	<b>640.617</b>	<b>468.814</b>	<b>2.477.020</b>	<b>1.260.424</b>	<b>6.082.500</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	157.381	0	0	0	0	157.381
Dettes envers la clientèle	3.561.856	1.003.353	127.961	0	0	4.693.170
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	471.833	40.340	130.563	62.927	705.663
<i>IRS</i>	0	26.344	40.340	130.563	62.927	260.174
<i>Autres dérivés de taux</i>		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	445.489	0	0	0	445.489
Garanties émises		72.927				72.927
Lignes de crédit confirmées		228.946				228.946
<b>Total Passif</b>	<b>3.719.237</b>	<b>1.777.059</b>	<b>168.301</b>	<b>130.563</b>	<b>62.927</b>	<b>5.858.087</b>
<b>Gap de liquidité</b>	<b>-2.483.612</b>	<b>-1.136.442</b>	<b>300.513</b>	<b>2.346.457</b>	<b>1.197.497</b>	<b>224.413</b>
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1.530.208	-86.699	-197.842	-887.302	-358.365	0
<b>Gap de liquidité corrigé</b>	<b>-953.404</b>	<b>-1.223.141</b>	<b>102.671</b>	<b>1.459.155</b>	<b>839.132</b>	<b>224.413</b>

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/2024 ventilé par maturité. Grâce à des actifs liquides composés de 0,98 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale ainsi que 1,53 milliards EUR (après décote pour mobilisation, et hors titres grevés) d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la Banque Centrale, soit un total de 2,51 milliards EUR, la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle. Les évolutions observées au 31.12.2024 sont essentiellement expliquées par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5).

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2023	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs financiers</b>						
Créances sur les établissements de crédit <sup>1</sup>	1.078.731	0	0	0	11.653	1.090.384
Créances sur la clientèle	143.234	41.084	213.735	877.282	771.125	2.046.460
Obligations et autres titres à revenu fixe		453.767	457.019	1.965.053	937.668	3.813.507
Dérivés de taux	0	6.927.536	210.283	375.138	123.160	7.636.117
IRS	0	109.415	196.823	375.138	123.160	804.536
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	6.818.121	13.460	0	0	6.831.581
<b>Total Actif</b>	<b>1.221.965</b>	<b>7.422.387</b>	<b>881.037</b>	<b>3.217.473</b>	<b>1.843.606</b>	<b>14.586.468</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	277.611	65.574	3.507	0	117.788	464.480
Dettes envers la clientèle	3.695.746	1.948.400	357.296	734	64.102	6.066.278
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	6.888.894	117.503	242.549	70.350	7.319.296
IRS	0	69.734	104.167	242.549	70.350	486.800
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	6.819.160	13.336	0	0	6.832.496
Garanties émises		78.336				78.336
Lignes de crédit confirmées		299.817				299.817
<b>Total Passif</b>	<b>3.973.357</b>	<b>9.281.021</b>	<b>478.306</b>	<b>243.283</b>	<b>252.240</b>	<b>14.228.207</b>
<b>Gap de liquidité</b>	<b>-2.751.392</b>	<b>-1.858.634</b>	<b>402.731</b>	<b>2.974.190</b>	<b>1.591.366</b>	<b>358.261</b>
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	3.073.110	-373.475	-349.014	-1.546.536	-804.085	0
<b>Gap de liquidité corrigé</b>	<b>321.718</b>	<b>-2.232.109</b>	<b>53.717</b>	<b>1.427.654</b>	<b>787.281</b>	<b>358.261</b>

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres prêtés (dans le cadre d'opérations de repos), des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB\_2015\_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs comptables médianes des quatre trimestres de l'année.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou non (avant application IFRS5) :

(en milliers EUR)

31.12.2024	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	355.177		7.963.961	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	58.652	58.652
titres de créance	211.395	211.395	3.205.084	3.205.084
autres actifs	6.411		1.091.220	

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2023	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	281.566		8.437.754	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	72.047	72.047
titres de créance	157.380	157.380	3.733.211	3.733.211
autres actifs	7.817		1.188.378	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
<b>31.12.2024</b>		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		228.192
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		228.192
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		
<b>31.12.2023</b>		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		523.683
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		523.683
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		

La valeur comptable médianes des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
<b>31.12.2024</b>		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	329.230	244.456
<b>31.12.2023</b>		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	352.877	165.863

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte

en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

## 5.4 Risque de marché

### 5.4.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

### 5.4.2 Risque de taux d'intérêt (section non auditée)

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1%, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du Groupe DP. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non-parallèles de la courbe de taux d'intérêt. Au 31/12/2024, le résultat du choc le plus pénalisant s'élève à 2.8%.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2% s'élevait à :

	(en milliers EUR)	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Au 31.12	21.587	33.603
Moyenne de la période	22.245	42.580
Maximum de la période	28.063	61.480
Minimum de la période	11.232	26.725

Les évolutions observées en 2024 sont expliquées, d'une part par la baisse de l'exposition suite à l'intégration dans le groupe CA-IWM et, d'autre part, par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024.

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP en valeur absolue) avant prise en compte de l'hypothèse de

duration du passif.

	(en milliers EUR)	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Au 31.12	275	363
Moyenne de la période	274	362
Maximum de la période	301	407
Minimum de la période	240	303

	(en milliers EUR)	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Au 31.12		
<b>Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt</b>		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-18.032	18.506
Augmentation (diminution) de la valeur économique	-23.987	-29.236
<b>Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt</b>		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	21.874	-8.781
Augmentation (diminution) de la valeur économique	16.574	34.014

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1er janvier 2018, la banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting sur les couvertures micro hedge. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS). Au 1er janvier 2022, la banque a décidé d'élargir le Hedge accounting aux couvertures macro hedge sur le portefeuille crédits à taux fixe.

À l'initiation de la couverture, la Banque documente toutes les relations. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

L'impact de la réforme IBOR a été neutralisé en 2024 pour Degroof Petercam. L'exposition de la Banque à la réforme IBOR est désormais clôturée. Le tableau suivant montre les expositions aux instruments financiers à taux variable pour lesquels le taux de référence était impacté par la réforme en date du 31 décembre 2023 (avec un indice de référence USD LIBOR) dont la date d'échéance est après le 30 septembre 2024. Courant 2024, l'ensemble des expositions sont arrivées à maturité ou ont été compressées.

	(en milliers EUR)	
<b>USD Libor</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Actifs financiers non dérivés	-	-
Passifs financiers non dérivés	-	-
Instruments dérivés - traités via une chambre de compensation <sup>1</sup>	-	45.249
Instruments dérivés - non traités via une chambre de compensation <sup>1</sup>	-	-

(1) Montant nominal

### 5.4.3 Risque de change (section non auditée)

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2024		2023	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	259	1,02	1.070	8,74
Moyenne de la période	325	1,42	2.052	14,05
Minimum de la période	94	0,33	1.030	4,69
Maximum de la période	1.434	17,27	4.563	37,03

L'évolution observée en 2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024.

### 5.4.4 Risque actions & options (Section non auditée)

#### 5.4.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traitées en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk.

(en milliers EUR)

2024		31.12.2024	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	256	357	205	542
	VAR 99%	5	9	5	16
Risque options	Delta équivalent	816	79	-945	1.382
	VAR 99%	238	228	154	372
2023		31.12.2023	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	432	393	129	606
	VAR 99%	12	12	3	20
Risque options	Delta équivalent	-38	139	-875	1.007
	VAR 99%	231	260	157	401

#### 5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Un Portefeuille Accompagnement contient des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du Groupe DP. Une nouvelle position a été achetée en 2024 dans le portefeuille d'accompagnement liquide.

La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)

	Portefeuille accompagnement liquide	Portefeuille accompagnement illiquide
31.12.2024	5.412	8.649
31.12.2023	363	18.415

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)

Marchés ou indices pertinents <sup>1</sup>	Impact sur les fonds propres		
	Mouvement	31.12.2024	31.12.2023
Autres valeurs européennes	10 %	1.405	1.624
Reste du monde	10 %	-	253

L'évolution observée en 2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024.

#### 5.4.5 Risque sur Matières premières

La Banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

### 5.5 Risque de crédit

#### 5.5.1 Définition du risque de crédit et des dépréciations (impairment)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroof Petercam classe chaque actif financier (qui entre dans le champ de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL (perte de crédit attendue) est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100%, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un d'instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
  - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
  - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
 L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.  
La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

5) le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario de référence), un scénario de hausse et un scénario de baisse. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survenance, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également

utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée).

Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survenance de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de la norme IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2024, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2024	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
<b>Créances sur les établissements de crédits</b>	<b>620.389</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	620.389	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>1.954.352</b>		<b>9.487</b>	<b>0,49%</b>
Phase 1	1.917.165	98,10%	138	0,01%
Classe 1 ou 2	1.466.484	75,04%	8	0,00%
Classe 3 ou 4	215.710	11,04%	51	0,02%
Classe 5 ou 6	61.513	3,15%	41	0,07%
Classe 7 ou 8	83.104	4,25%	23	0,03%
Sans notation interne	90.354	4,62%	15	0,02%
Phase 2	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 9 ou 10	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	0	0,00%	0	0,00%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	19.587	1,00%	9.349	47,73%
Classe 17	116	0,01%	0	0,00%
Classe 18	19.471	0,99%	9.349	48,02%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1.959.145</b>		<b>833</b>	<b>0,04%</b>
Phase 1	1.949.908	99,53%	221	0,01%
Phase 2	9.237	0,47%	612	7,23%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Garanties financières émises</b>	<b>72.927</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	72.927	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Autres engagements hors bilan</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	0	0,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2023	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
<b>Créances sur les établissements de crédits</b>	<b>236.248</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	236.248	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>2.364.732</b>		<b>18.378</b>	<b>0,78%</b>
Phase 1	2.268.657	95,94%	328	0,01%
Classe 1 ou 2	1.551.689	65,62%	6	0,00%
Classe 3 ou 4	307.869	13,02%	39	0,01%
Classe 5 ou 6	144.959	6,13%	209	0,14%
Classe 7 ou 8	150.538	6,37%	58	0,04%
Sans notation interne	113.603	4,80%	16	0,01%
Phase 2	59.074	2,50%	53	0,09%
Classe 9 ou 10	22.236	0,94%	1	0,00%
Classe 11 ou 12	9.694	0,41%	45	0,48%
Classe 13 ou 14	25.139	1,06%	5	0,02%
Classe 15 ou 16	2.005	0,09%	2	0,08%
Phase 3	37.001	1,56%	17.997	48,64%
Classe 17	1.766	0,07%	95	5,38%
Classe 18	35.235	1,49%	17.902	50,81%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>3.829.385</b>		<b>1.195</b>	<b>0,03%</b>
Phase 1	3.820.428	99,77%	402	0,01%
Phase 2	8.957	0,23%	793	8,85%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Garanties financières émises</b>	<b>78.336</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	78.321	99,98%	0	0,00%
Phase 2	15	0,02%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
<b>Autres engagements hors bilan</b>	<b>11.320</b>		<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Phase 1	11.320	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31/12/24 et 31/12/23.



**Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.24** **Probabilité de survenance du scénario de base**

<b>Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :</b>	
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.24	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.24 (probabilité de survenance de 100%)	0%

<b>Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :</b>	
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.24	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.24 (probabilité de survenance de 100%)	0%

**Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.23** **Probabilité de survenance du scénario de base**

<b>Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :</b>	
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.23	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.23 (probabilité de survenance de 100%)	0%

<b>Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :</b>	
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.23	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.23 (probabilité de survenance de 100%)	0%

En ce qui concerne les créances sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent 86% des crédits octroyés par la Banque au 31/12/2024, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survenance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés (même après application d'haircuts), les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) qu'à une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont forts peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en termes d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.24	Ratio de couverture
16%	16%	138		0,01%
68%	16%	144	6	0,01%
100%	0%	151	13	0,01%
16%	16%	833		0,04%
68%	16%	852	19	0,04%
100%	0%	869	35	0,04%

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.23	Ratio de couverture
16%	16%	381		0,02%
68%	16%	416	35	0,02%
100%	0%	427	46	0,02%
16%	16%	1.195		0,03%
68%	16%	1.218	23	0,03%
100%	0%	1.224	29	0,03%

## 5.5.2 Expositions par catégorie d'instruments financiers & par contrepartie

### 1) EXPOSITIONS AU 31.12.2023 - 31.12.2024

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur comptable, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché. Les garanties renseignées dans ces 2 dernières colonnes sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées. Pour une grande partie des crédits octroyés à la clientèle, la valorisation des garanties reçues au 31/12/2024 est largement supérieure aux encours octroyés.

(en milliers EUR)					
31.12.2024	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éli- gibles confor- mément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	<b>a</b>	620.389	620.389	-	-
Créances sur la clientèle	<b>b</b>	1.944.866	1.944.866	1.559.582	2.221.145
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
<i>Émetteurs publics</i>	<b>e</b>	567.840	567.840	-	-
<i>Autres émetteurs : banques</i>	<b>c+e</b>	857.207	857.207	-	-
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	<b>d+e</b>	543.345	543.345	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		77.376	77.376	-	-
Dérivés		189.744	189.744	20.380	20.380
Hedging		94.176	94.176	-	-
Garanties financières émises		72.927	72.927	80.881	80.881
Autres engagements hors bilan		6.911	6.911	-	-

(en milliers EUR)					
31.12.2023	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éli- gibles confor- mément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	<b>a</b>	236.248	236.248	-	-
Créances sur la clientèle	<b>b</b>	2.346.357	2.346.357	1.710.158	2.221.145
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
<i>Émetteurs publics</i>	<b>e</b>	1.236.979	1.236.979	-	-
<i>Autres émetteurs : banques</i>	<b>c+e</b>	1.878.456	1.878.456	-	-
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	<b>d+e</b>	722.059	722.059	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		72.089	72.089	-	-
Dérivés		288.105	280.698	7.407	7.407
Hedging		204.356	204.356	-	-
Garanties financières émises		78.336	78.336	78.336	78.336
Autres engagements hors bilan		11.320	11.320	-	-

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

#### a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé au niveau du Groupe DP et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre 2024, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé essentiellement de comptes à vue ainsi que d'un dépôt sur 4 ans avec le Groupe CA.

#### b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. 95% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, et dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

#### c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de remploi en trésorerie et correspond à approximativement 31,4% du total de la trésorerie du Groupe DP réinvesti au 31.12.2024.

Ce portefeuille est constitué d'instruments covered bonds avec de très bons ratings. Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

Rating	(en %)
	Proportion
AAA	100,00%
AA	0,00%
A	0,00%
BBB	0,00%
NR	0,00%

#### d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans). Ce portefeuille, qui s'élève à 250 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 108 millions d'euros au 31/12/2024.
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 0,8 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent ;

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

Rating	(en %)
Rating	Proportion
AAA	29,51%
AA+	0,01%
AA-	5,35%
A+	5,82%
A	7,34%
A-	11,41%
BBB+	8,44%
BBB	9,57%
BBB-	6,89%
B+	2,81%
NR	12,85%

**e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État**

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un état de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 4,4% du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

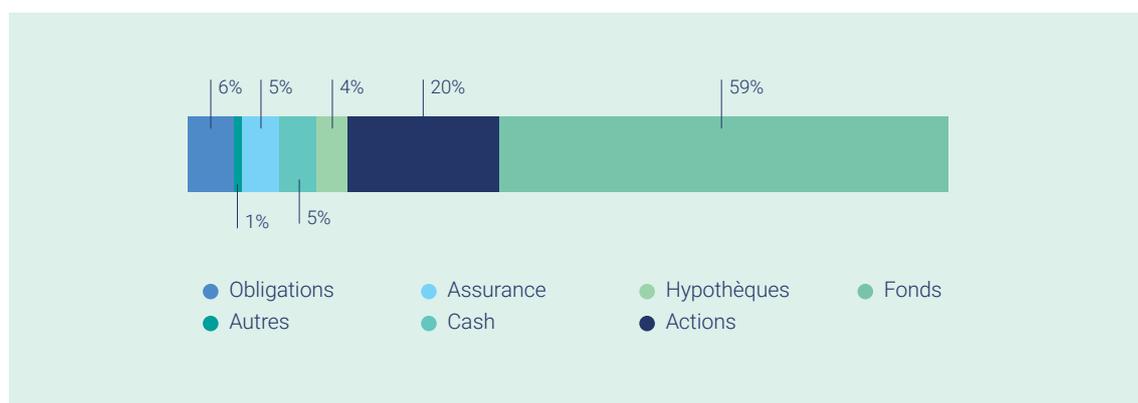
Rating	(en %)
Rating	Proportion
AAA	25,70%
AA	63,20%
A	11,10%
NR	0,00%

Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signées des contrats ISDA.

**2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2024**

Au 31.12.2024, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :

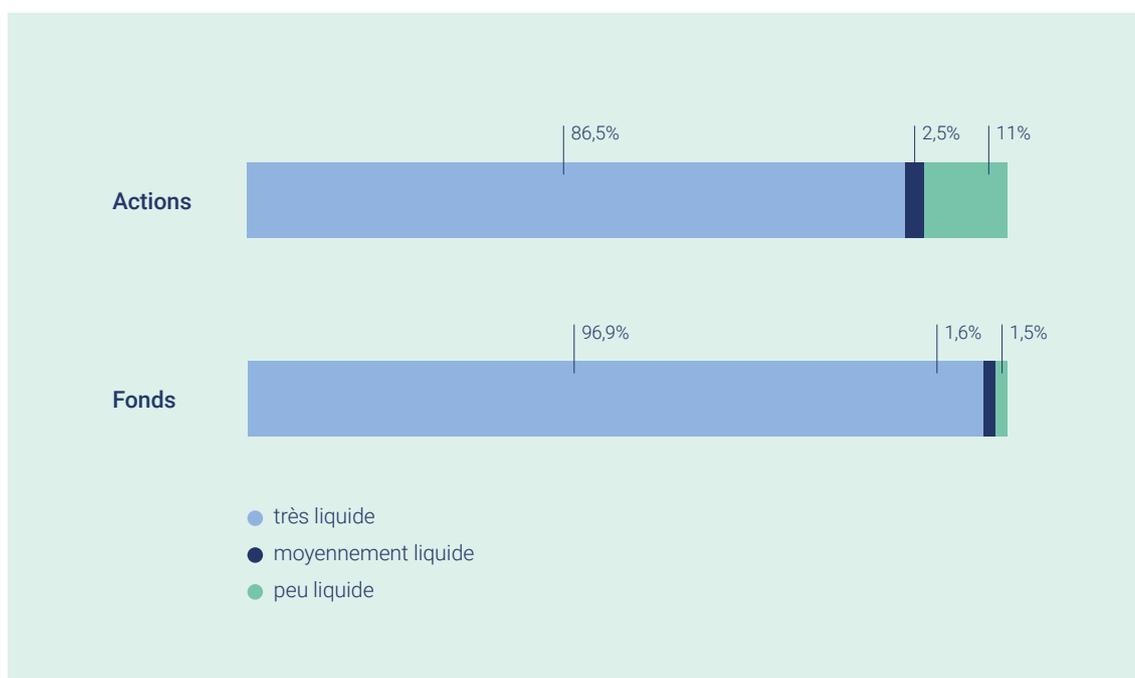


La majeure partie des garanties reçues est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 79% du total des garanties.

En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 86% du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0%.

Niveau de liquidité des garanties	% par rapport au total des garanties
garanties très liquides	86%
garanties moyennement liquides	2%
garanties peu liquides	12%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



### 5.5.3 Exposition par géographie

Au niveau géographique, la Banque n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales.

## 5.5.4 Créances présentant un solde échu impayé et créances douteuses

### 1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

(en millions EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Phase 1)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	32,30	47,22
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,68	0,63
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,01	0,51
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,01	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,01	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	0,03	0,00
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>33,04</b>	<b>48,36</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>33,04</b>	<b>48,36</b>
<b>Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Phase 2)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,00	24,96
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	3,24
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,52
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	0,00	0,00
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>0,00</b>	<b>28,72</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>0,00</b>	<b>28,71</b>
<b>Actifs dépréciés (Phase 3)</b>		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,00	2,90
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	3,49
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 180 jours et ≤ 1 an</i>	1,37	8,52
<i>créances avec solde échu non payé &gt; 1 an</i>	18,10	18,55
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>19,47</b>	<b>33,46</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>9,35</b>	<b>14,76</b>
<b>Total valeur comptable</b>	<b>10,12</b>	<b>18,70</b>

L'évolution observée en 2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024. Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

### 2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

(en milliers EUR)

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Créances douteuses	19.587	37.001
Réductions de valeurs actées	-9.349	-17.997
<b>Créances douteuses après réduction de valeur</b>	<b>10.238</b>	<b>19.004</b>

La réduction du stock de créances douteuses observée au 31.12.2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5).

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est relativement prudente puisque, sur base des nouvelles réglementations prudentielles (« NPL calendar ») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle n'a dû être prise en compte au 31/12/2024 en sus des réductions de valeur déjà comptabilisées.

### 5.5.5 Décomptabilisation (write-off)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

### 5.5.6 Restructuration pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles. Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement 4 dossiers au 31 décembre 2024, pour un encours total de EUR 9 millions d'euros. Parmi ces 9 millions d'euros, € 5 millions ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde est couvert par suffisamment de garanties.

## 5.6 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du Groupe DP. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MiFID...).

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis

spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction du Groupe et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion, pour le Private Banking, à travers les différentes filiales est assurée par le risk management du Groupe DP.

## 5.7 Risque opérationnel

Le département de gestion des risques opérationnels (ORM) établit et maintient le cadre ORM, y compris le plan de continuité des activités et la gestion de crise.

En tant que deuxième ligne de défense, le département ORM est en charge de s'assurer que les risques opérationnels (fraude interne ou externe, erreur d'exécution, compliance, ICT, dommages aux actifs physiques...) générés par les différents secteurs d'activité de la Banque et par les nouvelles initiatives, sont correctement identifiés, surveillés, évalués et que les mesures correctrices sont mises en place pour atténuer efficacement ces risques, avec une approche prospective.

Concernant les risques IT, toujours dans son rôle de deuxième ligne de défense, la Banque dispose d'une équipe IT Risk Management chargée de la surveillance des risques liés, entre autres, à la protection des données, à la cybersécurité, à la disponibilité des systèmes d'information et à l'obsolescence des technologies utilisées au sein du Groupe.

## 5.8 Risque ESG

Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance.

Les risques ESG sont définis comme la matérialisation négative des facteurs ESG par le biais de leurs contreparties ou de leurs actifs investis étant donné que ces derniers peuvent être impactés par (outside-in perspective) ou avoir un impact sur (inside-out perspective) les facteurs ESG.

**Spécifiquement, les facteurs environnementaux et climatiques** peuvent donner lieu à des impacts financiers négatifs classés en risque physique (provenant des effets physiques du changement climatique sur les activités opérationnelles, le personnel, les marchés, les infrastructures ou, de manière plus générale, sur les ressources et les actifs de la Banque) ou en risque de transition (dû à l'incertitude liée au calendrier et à la rapidité du processus d'adaptation à une économie durable sur le plan environnemental durable).

**Les facteurs sociaux** sont liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, et comprennent des facteurs tels que l'(in)égalité, l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le capital humain et les communautés.

**Les facteurs de gouvernance** couvrent les pratiques de gouvernance, y compris le leadership des dirigeants, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évasion fiscale, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la corruption, ainsi que la manière dont les entreprises ou les

entités intègrent les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

La Banque a défini les risques ESG comme un risque transversal, liés aux autres risques de la Banque. En particulier les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels (y compris le risque de réputation).

Par ailleurs, le rapport non-financier du groupe donne un aperçu de la mise en œuvre du développement durable chez Degroof Petercam (DP) en complément du rapport CSRD (Corporate Sustainability report Directive).

En effet, Degroof Petercam rapporte pour l'année 2024 le premier rapport CSRD en accord avec la directive européenne (CSRD), qui comprend les risques et les opportunités liés aux questions sociales et environnementales, ainsi que l'impact de leurs activités sur la société et l'environnement. Il décrit la stratégie ESG de DP, les politiques, les guidelines, ainsi que la structure de gouvernance mises en place afin d'intégrer les impacts, risques et opportunités (IROs) ESG identifiés.

Le rapport non-financier explique entre autres ce que DP a mis en place au niveau de la stratégie, de la gouvernance et de l'engagement sociétal ainsi qu'au niveau des bureaux et équipements, afin de réaliser le souhait du Groupe de contribuer de manière significative à une société plus durable. Il est aussi important pour DP d'accompagner les différents acteurs sur leur parcours pour la durabilité, que ce soient les clients, les gérants de fonds ou la société dans son ensemble. Enfin, il présente les différentes solutions d'investissement responsable et durable offertes aux clients.

## 5.9 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque réponde aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

(en milliers EUR ; en %)

	31.12.2024	31.12.2023
Fonds propres Tier 1	769.032	653.329
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	2.607.747	2.716.779
Ratio CRD	29,49%	24,05%
Ratio Tier 1	29,49%	24,05%

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- le volume pondéré des risques de la Banque a diminué significativement

et ce, principalement suite la diminution du risque de crédit (portefeuille, crédits et dérivés), compensé très partiellement par une faible augmentation des risques de marché et opérationnels.

- l'augmentation des fonds propres Tier 1 est justifiée principalement par la diminution de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire, ainsi que par l'augmentation des réserves OCI et autres.
- l'incorporation du résultat 2023.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 29,49% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. À travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

## 6 — Périmètre de consolidation

### 6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Établissement de crédit
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Boulevard Georges Favon 20 1204 Genève	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Services SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Insurance Broker SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Immobilière Cristal Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre entreprise
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Promotion Partners SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier

### 6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
Arvestar Asset Management SA	Rue Guimard 19 1040 Bruxelles	25,01	Autre établissement financier
8727317 Canada Inc	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 – Canada	40,5	Autre établissement financier
Le Cloître SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	33,6	Autre entreprise
Stairway to Heaven SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	48	Autre établissement financier
Syncicap Holding SAS	Rue Vernier 20 75017 Paris	34	Autre établissement financier
Syncicap Asset Management Limited	28/F Man Yee Building 68 Des Vœux Road Central Hong Kong	34	Autre établissement financier

### 6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

Dans le cadre de la réorganisation des activités, et la simplification des structures faisant suite au rachat de la Banque Degroof Petercam par le groupe Indosuez, filiale du Groupe Crédit Agricole, les sociétés françaises Degroof Petercam Finance et Degroof Petercam Wealth Management ont été cédées en décembre 2024.

L'impact de cette opération sur le résultat de l'exercice ainsi que les résultats de ces sociétés en 2024 (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés parmi ceux liés aux activités abandonnées.

D'autre part, il existe un projet de cession de la participation Banque Degroof Petercam Luxembourg et ses filiales à Indosuez Wealth Management. Celui-ci est traité au point 7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

En plus de ces opérations, Banque Degroof Petercam a cédé ses participations minoritaires dans les sociétés Quadia SA (en Suisse) et Corporation Financière BDG & Associés Inc (au Canada).

### 6.4 Filiales immobilières non consolidées

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 43 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalent en termes d'activités à Luxembourg (l'activité immobilière locale est d'une toute autre nature).

## 6.5 Informations par pays

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés françaises, les chiffres 31/12/2024 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises.

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

<b>31.12.2024</b>	<b>Belgique</b>	<b>Luxembourg</b>	<b>France</b>	<b>Suisse</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	459.494	0	0	-15	459.479
Nombre de salariés (en unités) <sup>1</sup>	1.003	0	0	3	1.006
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) <sup>2</sup>	97.632	0	0	265	97.897
Bénéfice (perte) avant impôts	94.656	0	0	265	94.921
Impôts sur le résultat	27.014	0	0	42	27.056
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

<b>31.12.2023</b>	<b>Belgique</b>	<b>Luxembourg</b>	<b>France</b>	<b>Suisse</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	429.177	118.565	29.988	1.629	579.359
Nombre de salariés (en unités) <sup>1</sup>	1.011	405	66	4	1.486
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) <sup>2</sup>	62.037	15.055	3.883	324	81.299
Bénéfice (perte) avant impôts	61.954	15.055	3.883	324	81.216
Impôts sur le résultat	19.730	3.521	1.520	44	24.815
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

(1) Y compris les administrateurs de la banque belge.

(2) Hors dépréciation sur actifs non financiers et sur entreprises mises en équivalence.

## 7 — Annexes relatives au bilan consolidé

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés françaises, les chiffres 31/12/2024 des annexes 7 (sauf 7.20) présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises. Ces derniers sont présentés dans l'annexe 7.20.

### 7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	1.218	2.042
Soldes auprès des banques centrales	975.315	852.134
Autres dépôts sur demande	170.214	224.682
Pertes de crédit attendues	-4	-6
<b>Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande</b>	<b>1.146.743</b>	<b>1.078.852</b>

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires dont le montant moyen<sup>1</sup> journalier est de EUR 45,4 millions au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 63,6 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 148,9 millions au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 223,7 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

### 7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>67.391</b>	<b>58.434</b>
Instruments de dette	9.918	5.421
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	107	892
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	9.811	4.529
Instruments de capitaux propres	57.473	53.013
<b>2. Instruments financiers dérivés</b>	<b>189.744</b>	<b>288.105</b>
Dérivés de change	731	55.283
Dérivés de taux d'intérêt	50.707	137.140
Dérivés sur actions	142.040	98.214
CVA/DVA <sup>2</sup>	-3.734	-2.532
<b>Total des actifs détenus à des fins de transaction</b>	<b>257.135</b>	<b>346.539</b>

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrales.

(2) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>8.326</b>	<b>3.882</b>
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	161	138
Autres actifs financiers	8.165	3.744
<b>2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats</b>	<b>3.513</b>	<b>9.937</b>
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>11.839</b>	<b>13.819</b>

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2024 un total de EUR 241,6 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2023 : EUR 280,9 millions).

### 7.3 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

#### 7.3.1 Couverture de la juste valeur (microcouverture)

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux

d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements

- de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

<b>Couvertures de la juste valeur</b>					<b>31.12.2024</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>					
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>Montant nominal</b>	<b>Valeur comptable</b>		<b>Poste du bilan</b>	
		<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>		
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	1.274.500	61.106	23.194	Instruments financiers de couverture	
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	102.918	10.250	1.058	Instruments financiers de couverture	
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>1.377.418</b>	<b>71.356</b>	<b>24.252</b>		

<b>Couvertures de la juste valeur</b>					<b>31.12.2023</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>					
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>Montant nominal</b>	<b>Valeur comptable</b>		<b>Poste du bilan</b>	
		<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>		
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.519.188	165.744	21.742	Instruments financiers de couverture	
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	152.899	17.727	954	Instruments financiers de couverture	
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>2.672.087</b>	<b>183.471</b>	<b>22.696</b>		

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 55 milliers (au 31 décembre 2023 : EUR 50 milliers).

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-25.075	726 <sup>1</sup>	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-2.639	71	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>-27.714</b>	<b>797</b>	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-98.139	-598 <sup>1</sup>	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-8.269	57	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>-106.408</b>	<b>655</b>	

31.12.2024

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>			
Instruments de dette	863.629	-18.124	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	94.623	-9.064	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>958.252</b>	<b>-27.188</b>	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>			
Instruments de dette	373.689	-9.271	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>373.689</b>	<b>-9.271</b>	

31.12.2023

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>			
Instruments de dette	1.748.744	-92.079	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	135.259	-16.325	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.884.003</b>	<b>-108.404</b>	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>			
Instruments de dette	642.880	-28.813	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>642.880</b>	<b>-28.813</b>	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
21.608	0
2.710	0
<b>24.318</b>	<b>0</b>
4.138	0
<b>4.138</b>	<b>0</b>

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
70.914	0
8.326	0
<b>79.240</b>	<b>0</b>
27.773	0
<b>27.773</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2024, le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

31.12.2024	Durée jusqu'à l'échéance			
	Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans
<b>Risque de taux d'intérêt</b>				
<b>Couverture d'instruments de dette</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)	32.500	161.738	672.887	407.375
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,49%	0,69%	1,13%	1,81%
<b>Couverture de prêts</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)	13.000	3.500	29.321	57.097
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,81%	0,49%	0,64%	0,74%
<b>31.12.2023</b>				
<b>Durée jusqu'à l'échéance</b>				
Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Risque de taux d'intérêt</b>				
<b>Couverture d'instruments de dette</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)	67.000	240.000	1.345.388	866.800
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,23%	0,30%	1,01%	1,08%
<b>Couverture de prêts</b>				
Montant nominal (en milliers EUR)		5.200	60.095	87.604
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		-0,12%	0,55%	0,60%

Banque Degroof Petercam a recours à des contrats de taux d'intérêt pour la couverture de la juste valeur. Certains instruments de couverture désignés pour la gestion de ces risques qui font référence aux taux IBOR<sup>1</sup>, seront touchés par la réforme IBOR du fait de l'élaboration de taux alternatifs d'ici la fin de 2021 ou après.

Le tableau suivant montre le nominal des instruments de couverture fondés sur les taux IBOR qui arriveront à maturité après 2024 et qui seront touchés par la réforme IBOR :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
	Valeur nominale	Valeur nominale
<b>Contrats dérivés de taux d'intérêt</b>	-	-
<i>Libor en dollar américain</i>	-	-

### 7.3.2 Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs (macrocouverture)

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie 'à la juste valeur par le biais du compte de résultats', les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie 'au coût amorti'. Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés ('Benchmark bonds/Loans'), sont reconnues en résultat.

(1) IBOR = Interbank Offered Rate

Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture garantissent que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture sont neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture (si elle existe).

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture :

**Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs**

(en milliers EUR)

31.12.2024							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	899.972	-6.500	60.577	9.512	-20.153	45	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>899.972</b>	<b>-6.500</b>	<b>60.577</b>	<b>9.512</b>	<b>-20.153</b>	<b>45</b>	

31.12.2024				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.206.518	-37.757	20.198	0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.206.518</b>	<b>-37.757</b>	<b>20.198</b>	<b>0</b>

**Couverture de la juste valeur contre le risque de  
taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs**

(en milliers EUR)

31.12.2023							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	836.322	-10.500	87.949	5.022	-43.662	974	Résultat net sur la comptabilité de couverture
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>836.322</b>	<b>-10.500</b>	<b>87.949</b>	<b>5.022</b>	<b>-43.662</b>	<b>974</b>	

31.12.2023				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.086.282	-67.064	44.636	0
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1.086.282</b>	<b>-67.064</b>	<b>44.636</b>	<b>0</b>

**7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur  
par le biais des capitaux propres**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se  
composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dette	622.023	929.920
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	156.014	323.624
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	466.009	606.296
Instruments de capitaux propres	8.226	9.139
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>630.249</b>	<b>939.059</b>

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Juste valeur phase 1	622.023	929.920
Dépréciations phase 1	-83	-128
Juste valeur phase 2	0	0
Dépréciations phase 2	0	0
<b>Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>622.023</b>	<b>929.920</b>
<b>Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>-83</b>	<b>-128</b>

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>-148</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>-152</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-45	0	0	-45
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	58	4	0	62
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	7	0	0	7
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-128</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	47	0	0	47
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-7	0	0	-7
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>-83</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-83</b>

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	2.997	139
Activités immobilières	355	11
Activités financières et assurances	4.874	423
Autres	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>8.226</b>	<b>573</b>

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	2.925	0
Activités immobilières	403	546
Activités financières et assurances	5.801	196
Autres	10	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>9.139</b>	<b>742</b>

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	41	0	0
Activités financières et assurances	1	0	0
Autres	14	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2024 un total de EUR 544,9 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2023 : EUR 908,9 millions).

## 7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Prêts à terme	450.175	0
Opérations de cession-rétrocession	0	0
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	0
Garanties	0	11.566
Autres	0	0
Dépréciations	0	0
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>450.175</b>	<b>11.566</b>

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 450 millions au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 11,57 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>1.725.406</b>	<b>2.064.915</b>
Avances en compte courant	96.528	286.633
Effets de commerce	86	86
Prêts hypothécaires	610.635	597.676
Prêts à terme	1.018.045	1.173.449
Prêts subordonnés	112	168
Autres	0	6.903
<b>Dépréciations (IFRS 9)</b>	<b>-9.486</b>	<b>-18.374</b>
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1.715.920</b>	<b>2.046.541</b>

(en milliers EUR)

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.688.219	1.971.894
Dépréciations phase 1	-137	-324
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	17.600	56.019
Dépréciations phase 2	0	-53
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	19.587	37.002
Dépréciations phase 3	-9.349	-17.997
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1.715.920</b>	<b>2.046.541</b>

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>-404</b>	<b>-2</b>	<b>-16.165</b>	<b>-16.571</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-75	-1	-1.984	-2.060
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	93	0	75	168
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	11	3	-1.828	-1.814
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	53	-53	0	0
Transfert vers la phase 3	0	0	0	0
Ecart de change et autres mouvements	-2	0	1.905	1.903
Transfert vers actifs détenus pour la vente	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-324</b>	<b>-53</b>	<b>-17.997</b>	<b>-18.374</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-39	0	0	-39
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	104	1	1.532	1.637
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	89	11	-1.848	-1.748
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	0	0	0	0
Transfert vers la phase 3	1	5	-6	0
Ecart de change et autres mouvements	1	0	725	726
Transfert vers actifs détenus pour la vente	31	36	8.245	8.312
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>-137</b>	<b>0</b>	<b>-9.349</b>	<b>-9.486</b>

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2024 un total de EUR 1.503,44 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2023 : EUR 1.719,31 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>1.337.039</b>	<b>2.899.337</b>
Instruments de dette		
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	411.813	912.587
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	925.226	1.986.750
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
<b>Dépréciations</b>	<b>-750</b>	<b>-1.067</b>
<b>Total des instruments de dette évalués au coût amorti</b>	<b>1.336.289</b>	<b>2.898.270</b>

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.327.802	2.890.380
Dépréciations phase 1	-138	-274
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	9.237	8.957
Dépréciations phase 2	-612	-793
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	0	0
Dépréciations phase 3	0	0
<b>Total des instruments de dette évalués au coût amorti</b>	<b>1.336.289</b>	<b>2.898.270</b>

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>-313</b>	<b>-267</b>	<b>-3.500</b>	<b>-4.080</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-61	0	0	-61
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	58	0	3.740	3.798
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	41	-526	-240	-725
Ecart de change et autres mouvements	1	0	0	1
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>-274</b>	<b>-793</b>	<b>0</b>	<b>-1.067</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-11	0	0	-11
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	22	0	0	22
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	29	181	0	210
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
Transfert vers actifs détenus pour la vente	96	0	0	96
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>-138</b>	<b>-612</b>	<b>0</b>	<b>-750</b>

## 7.6 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>56.004</b>	<b>247</b>	<b>1.391</b>	<b>11.673</b>	<b>69.315</b>
Valeur d'acquisition	92.907	11.786	5.679	15.801	126.173
Amortissements et dépréciations cumulés	-36.903	-11.539	-4.288	-4.128	-56.858
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>91.208</b>	<b>1.293</b>	<b>2.324</b>	<b>12.608</b>	<b>107.433</b>
Valeur d'acquisition	177.899	16.806	7.684	27.892	230.281
Amortissements et dépréciations cumulés	-86.691	-15.513	-5.360	-15.284	-122.848

### 7.6.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>34.614</b>	<b>247</b>	<b>1.391</b>	<b>1.046</b>	<b>37.298</b>
Valeur d'acquisition	69.769	11.786	5.679	2.568	89.802
Amortissements et dépréciations cumulés	-35.155	-11.539	-4.288	-1.522	-52.504
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>64.528</b>	<b>1.293</b>	<b>2.324</b>	<b>1.068</b>	<b>69.213</b>
Valeur d'acquisition	136.779	16.806	7.684	2.736	164.005
Amortissements et dépréciations cumulés	-72.251	-15.513	-5.360	-1.668	-94.792

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>57.618</b>	<b>1.915</b>	<b>2.772</b>	<b>1.172</b>	<b>63.477</b>
Acquisitions	10.724	640	210	-	11.574
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-11	-	-	-5	-16
Amortissements	-3.797	-1.262	-660	-27	-5.746
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-6	-	2	-72	-76
Reclassés comme détenus à la vente	-	-	-	-	-
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>64.528</b>	<b>1.293</b>	<b>2.324</b>	<b>1.068</b>	<b>69.213</b>
Acquisitions	5.621	58	263	138	6.080
Modifications du périmètre de consolidation	-146	-38	-7	-8	-199
Cessions	-	-	-	-10	-10
Amortissements	-3.970	-582	-736	-59	-5.347
Réductions de valeur comptabilisées	-1.650	-	-	-	-1.650
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Reclassés comme détenus à la vente	-29.769	-484	-453	-83	-30.789
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>34.614</b>	<b>247</b>	<b>1.391</b>	<b>1.046</b>	<b>37.298</b>

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 155,4 millions au 31 décembre 2024 (EUR 159,1 millions au 31 décembre 2023). L'estimation de la valeur de marché des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m2 construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

## 7.6.2 Contrats de location

### 7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>21.390</b>	-	<b>10.627</b>	<b>32.017</b>
Valeur d'acquisition	23.138	-	13.233	36.371
Amortissements et dépréciations cumulés	-1.748	-	-2.606	-4.354
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>26.680</b>	-	<b>11.540</b>	<b>38.220</b>
Valeur d'acquisition	41.120	-	25.155	66.275
Amortissements et dépréciations cumulés	-14.440	-	-13.615	-28.055

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>27.147</b>	<b>0</b>	<b>8.003</b>	<b>35.150</b>
Augmentations	3.894	0	8.270	12.164
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	-25	0	0	-25
Amortissements	-4.336	0	-4.804	-9.140
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	0	0	71	71
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>26.680</b>	<b>0</b>	<b>11.540</b>	<b>38.220</b>
Augmentations	1.895	0	5.965	7.860
Modifications du périmètre de consolidation	-3.510	0	-8	-3.518
Décomptabilisations	-19	0	-39	-58
Amortissements	-3.656	0	-5.382	-9.038
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	-1.449	-1.449
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>21.390</b>	<b>0</b>	<b>10.627</b>	<b>32.017</b>

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme, ne sont pas significatives.

### 7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrat de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers.

#### A. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Banque Degroof Petercam a consenti des contrats de sous-location de locaux qui sont qualifiés de location- financement. Ces contrats sont représentés par une créance sur les sous-locataires. Le taux d'actualisation utilisé est celui du contrat de location initial. En 2024, ce genre de contrats ne sont plus existants.

Le tableau suivant présente une analyse des créances locatives en indiquant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture. Sous l'IAS 17, le Groupe n'a pas qualifié de contrat de location-financement en tant que bailleur.

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2024	31.12.2023
<= 1 an	0	0
> 1 an et <= 2 ans	0	0
> 2 ans et <= 3 ans	0	0
> 3 ans et <= 4 ans	0	0
> 4 ans et <= 5 ans	0	0
> 5 ans	0	0

#### B. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Banque Degroof Petercam a conclu quelques contrats de location en tant que bailleur qui sont considérés comme des contrats de location simple. Il s'agit de contrats de location de locaux que la banque a classés en contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les revenus locatifs reconnus par la banque figurent à l'annexe 8.8.

Le tableau ci-après reprend une analyse des échéances des paiements de loyers en présentant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2024	31.12.2023
<= 1 an	0	12
> 1 an et <= 2 ans	0	12
> 2 ans et <= 3 ans	0	12
> 3 ans et <= 4 ans	0	12
> 4 ans et <= 5 ans	0	7
> 5 ans	0	0

## 7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>181.720</b>	<b>5.098</b>	<b>1.663</b>	<b>0</b>	<b>188.481</b>
Valeur d'acquisition	262.610	82.178	14.916	21.173	380.877
Amortissements et dépréciations cumulés	-80.890	-77.080	-13.253	-21.173	-192.396
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>264.987</b>	<b>14.466</b>	<b>1.632</b>	<b>2.069</b>	<b>283.154</b>
Valeur d'acquisition	344.903	99.681	24.918	21.173	490.675
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-85.215	-23.286	-19.104	-207.521

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce <sup>1</sup>	Logiciels	Autres actifs incorporels <sup>2</sup>	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>264.987</b>	<b>22.652</b>	<b>2.797</b>	<b>4.836</b>	<b>295.272</b>
Acquisitions	0	0	126	0	126
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-1.291	-2.767	-12.244
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>264.987</b>	<b>14.466</b>	<b>1.632</b>	<b>2.069</b>	<b>283.154</b>
Acquisitions	0	0	1.173	0	1.173
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-769	-2.069	-11.024
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	-25.586	0	0	0	-25.586
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-18.217	0	-128	0	-18.345
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-39.464	-1.182	-245	0	-40.891
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>181.720</b>	<b>5.098</b>	<b>1.663</b>	<b>0</b>	<b>188.481</b>

### FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque vérifie semestriellement s'il existe des indices de dépréciation de valeur des fonds de commerce. Au 31 décembre 2024, cette analyse a conduit à la conclusion qu'il n'existe aucun indice de dépréciation de valeur pour l'ensemble des fonds de commerce.

(1) Le solde au 31.12.2024 concerne uniquement les fonds de commerce issus de la fusion avec Petercam en 2015.

(2) Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model et Digital Acceleration ont été activés jusqu'à fin septembre 2019. En date du 31/12/2024, leur valeur comptable s'élève à EUR 0,0 millions.

**ÉCARTS D'ACQUISITION**

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions.

Compte tenu de la cession des entités françaises et de l'application de la norme IFRS 5 aux entités luxembourgeoises en vue de leur vente prochaine, les écarts d'acquisition se rapportent dorénavant aux activités belges uniquement. La partie des écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam qui couvrait les activités exercées au Luxembourg a été extraite.

Pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, couvrant la période 2025–2028, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 2% correspondant à la croissance attendue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2024 à 9,5% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 9,5% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', et à 10,0% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity'.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées, prenant en considération des projections plus basses de flux de trésorerie et des taux d'actualisation plus élevés. Différents scénarios ont été simulés, menant à des flux de trésorerie en 2028 inférieurs de 10% à 70% à ceux prévus dans le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, selon les scénarios et les unités génératrices de trésorerie. Quant aux taux d'actualisation, les analyses de sensibilité les ont portés à des niveaux de 10,8% à 12,0% pour 'Asset Management & UCIT's', de 10,8% à 12,0% pour 'Credit & Structuring' et de 11,4% à 12,7% pour 'Global Markets & Private Equity'. Pour les unités génératrices de trésorerie 'Asset Management & UCIT's' et 'Global Markets & Private Equity', les valeurs estimées qui résultent de ces analyses de sensibilité restent supérieures aux valeurs comptables. En revanche, l'analyse de sensibilité la plus sévère conduit à une valeur estimée inférieure à la valeur comptable pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credit & Structuring'.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

(en milliers EUR)

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable	
	31.12.2024	31.12.2023
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	161.927	216.740
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	3.836	5.480
Banque Degroof Petercam SA (Global Markets & Private Equity)	15.957	24.550
Degroof Petercam Finance SCA (Corporate Finance en France)	0	18.217
<b>Total</b>	<b>181.720</b>	<b>264.987</b>

## 7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

	(en milliers EUR)	
<b>Entreprises associées</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	-	2.741
8737217 Canada Inc	-3	-4
Quadia SA	-	0
Stairway to Heaven SA	-	-27
Le Cloître SA	-	2.226
Arvestar Asset Management SA	286	247
Amindis SA	1.556	1.360
Syncicap Holding SAS	42	50
Syncicap Asset Management Limited	747	1.474
<b>Total</b>	<b>2.628</b>	<b>8.067</b>

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)				
	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2023</b>	
<b>Entreprises associées</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>Résultat</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>Résultat</b>	<b>Devise</b>
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	-	-	5.595	1.203	CAD
8737217 Canada Inc	-7	3	-10	-30	CAD
Quadia SA	-	-	340	-591	CHF
Stairway to Heaven SA	-	-	13	-11	EUR
Le Cloître SA	-	-	6.625	-304	EUR
Arvestar Asset Management SA	11.453	8.193	9.861	6.948	EUR
Amindis SA	4.666	468	4.081	558	EUR
Syncicap Holding SAS	9.574	-23	9.597	-20	EUR
Syncicap Asset Management Limited	2.197	-2.338	4.336	-2.228	HKD

La quote-part groupe des résultats des entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

	(en milliers EUR)	
<b>Résultats des entreprises associées</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	-	590
8737217 Canada Inc	1	-13
Quadia SA	-	-138
Stairway to Heaven SA	-	-
Le Cloître SA	-	-
Arvestar Asset Management SA	205	174
Amindis SA	195	231
Syncicap Holding SAS	-8	-31
Syncicap Asset Management Limited	-795	-771
<b>Total</b>	<b>-402</b>	<b>42</b>

Les pourcentages de détention du capital sont précisés à l'annexe 6.2.

## 7.9 Autres actifs

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	49.664	91.063
Débiteurs divers	56.500	38.708
Actifs des régimes de retraite	2.409	0
Autres actifs	28.466	23.957
<b>Total des autres actifs</b>	<b>137.039</b>	<b>153.728</b>

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales. Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

## 7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>9.560</b>	<b>0</b>
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	9.560	0
<b>2. Instruments financiers dérivés</b>	<b>267.420</b>	<b>311.943</b>
Dérivés de change	1.907	56.676
Dérivés de taux d'intérêt	39.746	90.694
Dérivés sur actions	244.114	178.036
CVA/DVA <sup>1</sup>	-18.347	-13.462
<b>Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>276.980</b>	<b>311.943</b>

## 7.11 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	(en milliers EUR)	
	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Dépôts à vue	157.381	277.517
Dépôts à terme	0	186.868
Autres dépôts	0	0
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>157.381</b>	<b>464.385</b>

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

## 7.12 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Dépôts à vue	3.561.855	3.696.610
Dépôts à terme	1.131.314	2.369.762
Autres dépôts	41.203	51.798
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>4.734.372</b>	<b>6.118.170</b>

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, comme l'année passée, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois.

La rubrique « autres dépôts » reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 31,9 millions de passifs locatifs.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers non actualisés à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)				
<b>Contrats de location au 31.12.2024</b>	<b>Immeubles</b>	<b>Matériel roulant</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Total</b>
1 an	-2.864	-4.858	-	-7.722
> 1 an et <= 5 ans	-10.434	-6.879	-	-17.313
> 5 ans	-9.563	-	-	-9.563

(en milliers EUR)				
<b>Contrats de location au 31.12.2023</b>	<b>Immeubles</b>	<b>Matériel roulant</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Total</b>
1 an	-4.373	-4.853	-	-9.226
> 1 an et <= 5 ans	-14.733	-7.414	-	-22.147
> 5 ans	-11.108	-	-	-11.108

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>27.555</b>	<b>-</b>	<b>8.125</b>	<b>35.680</b>
Nouveaux contrats	3.869	0	8.270	12.139
Modifications de contrat	0	0	0	0
Paiements	-4.150	0	-4.699	-8.849
Intérêts dus au titre du passif locatif	585	0	231	816
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Impact IFRS 5	-1	0	-79	-80
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>27.858</b>	<b>-</b>	<b>11.848</b>	<b>39.706</b>
Nouveaux contrats	1.876	0	5.927	7.803
Modifications de contrat	-4.044	0	0	-4.044
Paiements	-5.077	0	-5.902	-10.979
Intérêts dus au titre du passif locatif	518	0	397	915
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	-1.530	-1.530
Impact IFRS 5	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>21.131</b>	<b>-</b>	<b>10.740</b>	<b>31.871</b>

## 7.13 Provisions

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Pensions et autres obligations de prestations définies	4.351	8.445
Autres avantages du personnel à long terme	7.648	8.476
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	1	4
Autres provisions	775	5.023
<b>Solde à la clôture</b>	<b>12.775</b>	<b>21.948</b>

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
<b>Solde à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-6	0	0	-6
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-2	0	0	-2
<b>Solde à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	2	0	0	2
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-2	0	0	-2
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-1	0	0	-1
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-2	0	0	-2
<b>Solde à la clôture du 31.12.2024</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour engagements contractuels et accessoirement des provisions pour litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>5.023</b>	<b>3.490</b>
Dotations aux provisions	663	5.289
Utilisations de provisions	-4.429	-2.444
Reprises de provisions non utilisées	-176	-1.312
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-306	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>775</b>	<b>5.023</b>

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement aléatoire. Une provision couvrant certains montants a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2024.

En juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) en charge de la liquidation de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, avait introduit des procédures judiciaires à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« clawback ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nomines » pour leurs clients.

Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les remboursements que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces procédures faisaient partie des

nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs.

Fin janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions.

En 2019, la Cour d'appel américaine a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision qui allait à l'encontre des jugements précédents, est devenue définitive en juin 2020, pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (clawback) contre les entités de Degroof Petercam. Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa défense. Si Degroof Petercam devrait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête de juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations éventuels pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. Comme tous les acteurs du secteur, Banque Degroof Petercam fait de temps en temps l'objet de demandes d'information ou d'inspections de la part de ses régulateurs, auxquelles elle répond et dont il ne peut être exclu qu'elles puissent avoir un impact à l'avenir sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

## 7.14 Autres passifs

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Dettes salariales et sociales	45.749	61.699
Charges à payer et produits constatés d'avance	3.896	26.201
Créditeurs divers	26.462	26.316
Passifs liés aux paiements en actions	0	0
Autres dettes	12.950	20.366
Dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires	0	430
<b>Total des autres passifs</b>	<b>89.057</b>	<b>135.012</b>

Les créiteurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer ainsi que des taxes diverses.

En ce qui concerne les dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires, comme le prix d'acquisition de ceux-ci est un prix variable dépendant d'un ensemble de données et dont le paiement sera encore échelonné jusqu'en 2024, les dettes liées à l'acquisition anticipée de ces derniers sont évaluées sur base des modèles, paramètres et données décrites au sein du point 7.7 relatif aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Cette acquisition anticipée est relative à l'activité de Corporate Finance en France.

## 7.15 Impôts

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>17.077</b>	<b>22.090</b>
Produit (Charge) au compte de résultats	-2.853	-6.996
Éléments directement imputés aux fonds propres	675	1.983
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	0	0
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-1.892	0
Impact IFRS 5	-740	0
Autres	26	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>12.293</b>	<b>17.077</b>

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>23.488</b>	<b>33.852</b>
Avantages du personnel	5.924	7.613
Immobilisations corporelles et incorporelles	132	310
Obligations locatives (IFRS16)	7.874	9.601
Provisions pour risques et charges	0	0
Dérivés	3.486	1.063
Instruments financiers	5.395	13.300
Pertes fiscales (reportées ou de l'exercice)	0	0
Autres	677	1.965
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>11.195</b>	<b>16.775</b>
Avantages du personnel	3	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	11.176	16.163
Provisions pour risques et charges	0	516
Instruments financiers	16	11
Autres	0	85
<b>Impôts différés nets</b>	<b>12.293</b>	<b>17.077</b>

Suite aux amendements de l'IAS 12 (Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction), les actifs et passifs d'impôts différés bruts découlant des transactions de contrats de location sont présentés distinctement dans le tableau ci-dessus.

Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés comprennent au 31 décembre 2024 un montant de EUR 0,0 millions relatif uniquement à des pertes fiscales récupérables et dont l'échéance est indéterminée (31 décembre 2023 : EUR 0,9 millions).

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 10 milliers

(31 décembre 2023 : EUR 37 milliers) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme.

Le groupe applique la consolidation belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Degroof Petercam Corporate Finance d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice). Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, le montant de transfert s'élève à EUR 1,8 millions et a été reconnu dans les comptes des sociétés concernées (au niveau des impôts courants). Le montant de transfert pour 2024 s'élève à EUR 2,1 millions.

Le groupe applique également la consolidation belge en 2024 entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Imofig d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice). Le montant de transfert s'élève à EUR 0,5 millions.

## 7.16 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.366	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	15.108	15.108
Réserve disponible	93.869	93.137
Autres réserves et report à nouveau	484.363	428.759
Réserves de réévaluation	3.744	-1.706
Actions propres (-)	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	78.344	56.336
<b>Total</b>	<b>1.081.400</b>	<b>997.606</b>

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2024, le groupe Degroof Petercam détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43% du capital souscrit.

## 7.17 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.146.743	1.146.743	1.078.852	1.078.852
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	268.974	268.974	360.358	360.358
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	257.135	257.135	346.539	346.539
Autres actifs financiers	11.839	11.839	13.819	13.819
Instrument financiers de couverture	131.933	131.933	271.420	271.420
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	630.249	630.249	939.059	939.059
Instruments de capitaux propres	8.226	8.226	9.139	9.139
Instruments de dette	622.023	622.023	929.920	929.920
Actifs financiers évalués au coût amorti	3.464.627	3.423.340	4.889.313	4.829.403
Prêts et créances sur les établissements de crédit	450.175	450.198	11.566	11.566
Prêts et créances sur la clientèle	1.678.163	1.655.907	1.979.477	1.949.784
Instruments de dette	1.336.289	1.317.235	2.898.270	2.868.053
<b>Total</b>	<b>5.642.526</b>	<b>5.601.239</b>	<b>7.539.002</b>	<b>7.479.092</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	276.980	276.980	311.943	311.943
Instrument financiers de couverture	33.764	33.764	27.718	27.718
Passifs financiers évalués au coût amorti	4.891.753	4.896.570	6.582.555	6.583.344
<i>Dettes envers les établissements de crédits</i>	<i>157.381</i>	<i>157.381</i>	<i>464.385</i>	<i>464.824</i>
<i>Dettes envers la clientèle</i>	<i>4.734.372</i>	<i>4.739.189</i>	<i>6.118.170</i>	<i>6.118.520</i>
<b>Total</b>	<b>5.202.497</b>	<b>5.207.314</b>	<b>6.922.216</b>	<b>6.923.005</b>

La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti comprend un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 64.945 mille (Prêts et créances : EUR -46.821 mille et instruments de dette : EUR -18.124). Au 31 décembre 2023, on note un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 175.468 mille (Prêts et créances : EUR -83.389 mille et instruments de dette : EUR -92.079). Le détail de ces montants ainsi que le descriptif des stratégies de couverture sont documentés à l'annexe 7.3 du rapport annuel.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

**NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :**

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

**NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR****DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

**NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES****AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	127.015	135.954	6.005	268.974
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	121.640	135.495	0	257.135
<i>Autres actifs financiers</i>	5.375	459	6.005	11.839
Instruments financiers de couverture	0	131.933	0	131.933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	622.173	0	8.076	630.249
<i>Instruments de capitaux propres</i>	150	0	8.076	8.226
<i>Instruments de dette</i>	622.023	0	0	622.023
<b>Total</b>	<b>749.188</b>	<b>267.887</b>	<b>14.081</b>	<b>1.031.156</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12.282	264.698	0	276.980
Instruments financiers de couverture	0	33.764	0	33.764
<b>Total</b>	<b>12.282</b>	<b>298.462</b>	<b>0</b>	<b>310.744</b>

(en milliers EUR)

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	101.200	247.481	11.677	360.358
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	99.445	247.095	0	346.540
<i>Autres actifs financiers</i>	1.755	386	11.677	13.818
Instruments financiers de couverture	0	271.420	0	271.420
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	896.088	33.844	9.127	939.059
<i>Instruments de capitaux propres</i>	12	0	9.127	9.139
<i>Instruments de dette</i>	896.076	33.844	0	929.920
<b>Total</b>	<b>997.288</b>	<b>552.745</b>	<b>20.804</b>	<b>1.570.837</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.967	306.975	0	311.942
Instruments financiers de couverture	0	27.718	0	27.718
<b>Total</b>	<b>4.967</b>	<b>334.693</b>	<b>0</b>	<b>339.660</b>

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>9.365</b>	<b>3.246</b>	<b>4.448</b>	<b>17.059</b>
Gains ou pertes reconnus en résultat	-1.402	26	0	-1.376
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	2.179	2.179
Acquisitions	623	0	2.500	3.123
Ventes	-7	-140	0	-147
Règlement	-34	0	0	-34
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>8.545</b>	<b>3.132</b>	<b>9.127</b>	<b>20.804</b>
Gains ou pertes reconnus en résultat	160	1.332	0	1.492
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-168	-168
Acquisitions	351	3.740	71	4.162
Ventes	-103	-29	-64	-196
Règlement	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	-250	-250
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
IFRS 5	-5.439	-5.684	-640	-11.763
Autres	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture au 31.12.2024</b>	<b>3.514</b>	<b>2.491</b>	<b>8.076</b>	<b>14.081</b>

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de

l'actif net comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valeurs ainsi obtenues se voient ensuite appliquer une décote d'illiquidité.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	Impact en fonds propres
(en milliers EUR)				
<b>31.12.2024</b>				
Instruments de capitaux propres	11.590	6.036	-1.757	-3.797
Instruments de dette	2.491	2.474	-17	0
<b>31.12.2023</b>				
Instruments de capitaux propres	17.672	12.019	-4.273	-1.380
Instruments de dette	3.132	1.566	-1.566	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité plus importante.

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers EUR)				
<b>31.12.2024</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.146.743	0	1.146.743
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.154.759	1.674.879	593.702	3.423.340
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	450.198	0	450.198
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.062.205	593.702	1.655.907
Instruments de dette	1.154.759	162.476	0	1.317.235
<b>Total</b>	<b>1.154.759</b>	<b>2.821.622</b>	<b>593.702</b>	<b>4.570.083</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	0	157.381	0	157.381
Dettes envers la clientèle	0	4.739.189	0	4.739.189
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4.896.570</b>	<b>0</b>	<b>4.896.570</b>

(en milliers EUR)

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.078.852	0	1.078.852
Actifs financiers évalués au coût amorti	2.237.871	2.021.754	569.778	4.829.403
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	11.566	0	11.566
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.380.006	569.778	1.949.784
Instruments de dette	2.237.871	630.182	0	2.868.053
<b>Total</b>	<b>2.237.871</b>	<b>3.100.606</b>	<b>569.778</b>	<b>5.908.255</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	0	464.824	0	464.824
Dettes envers la clientèle	0	6.118.520	0	6.118.520
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>6.583.344</b>	<b>0</b>	<b>6.583.344</b>

## 7.18 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

31.12.2024	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
<b>Actifs financiers</b>			
Dérivés	321.677	0	321.677
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>321.677</b>	<b>0</b>	<b>321.677</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Dérivés	301.184	0	301.184
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>301.184</b>	<b>0</b>	<b>301.184</b>

31.12.2023	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
<b>Actifs financiers</b>			
Dérivés	559.525	0	559.525
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>559.525</b>	<b>0</b>	<b>559.525</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Dérivés	339.660	0	339.660
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
<b>Total</b>	<b>339.660</b>	<b>0</b>	<b>339.660</b>

(en milliers EUR)

## Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
1.358	260	0	320.059
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>1.358</b>	<b>260</b>	<b>0</b>	<b>320.059</b>
1.358	18.238	0	281.588
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>1.358</b>	<b>18.238</b>	<b>0</b>	<b>281.588</b>

(en milliers EUR)

## Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
9.290	7.407	0	542.828
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>9.290</b>	<b>7.407</b>	<b>0</b>	<b>542.828</b>
9.290	37.977	0	292.393
0	0	0	0
0	0	0	0
<b>9.290</b>	<b>37.977</b>	<b>0</b>	<b>292.393</b>

## 7.19 Transferts des actifs financiers

Banque Degroof Petercam n'a procédé à aucun transfert d'actifs financiers à rapporter au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam pourrait transférer (sans être décomptabilisés selon la norme IFRS9) sont, de manière générale, constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession, ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

## 7.20 Activités abandonnées – Application de l'IFRS 5

A la suite de l'intégration de Banque Degroof Petercam dans CA Indosuez Wealth Management, la Banque a décidé, en 2024, de vendre les entités françaises et luxembourgeoises du groupe Degroof Petercam à CA Indosuez.

La vente des entités françaises a eu lieu en décembre 2024. Quant aux entités luxembourgeoises, il a été convenu de finaliser la transaction de vente durant le premier semestre de 2025.

Banque Degroof Petercam estime donc que toutes les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont réunies pour classer ces filiales comme étant 'détenues en vue de la vente' et comme étant 'une activité abandonnée', et pour transférer les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales vers les postes 'Actifs non courants destinés à être cédés' et 'Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés'.

Le détail du bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés et du compte de résultat des activités abandonnées se présente comme suit :

(en milliers EUR)

<b>Bilan des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>Actifs</b>	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	605.374
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	91.976
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	80.115
Autres actifs financiers	11.861
Instruments financiers de couverture	61.005
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	-6.059
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	381.972
Instruments de capitaux propres	724
Instruments de dette	381.248
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.266.385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60.401
Prêts et créances sur la clientèle	348.052
Instruments de dette	857.932
Immobilisations corporelles	32.754
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	40.891
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.056
Actifs d'impôts courants	5.867
Actifs d'impôts différés	1.176
Autres actifs	45.000
<b>Total de l'actif</b>	<b>2.528.397</b>
<b>Dettes</b>	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	56.788

Instruments financiers de couverture	6.081
Dettes envers les établissements de crédit	164.358
Dettes envers la clientèle	1.911.427
Provisions	1.764
Passifs d'impôts courants	6.529
Passifs d'impôts différés	436
Autres passifs	27.121
<b>Total des dettes</b>	<b>2.174.504</b>

(en milliers EUR)

<b>Compte de resultat des activites abandonnees</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Produits d'intérêts	103.354	90.253
Charges d'intérêts	-80.835	-71.610
Dividendes	207	53
Commissions perçues	162.165	157.619
Commissions versées	-43.456	-40.129
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15.530	14.410
Résultat net sur la comptabilité de couverture	314	446
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	889
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	-328	-27
Autres résultats opérationnels nets	1.679	-9.507
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-142	-108
<b>Produit net</b>	<b>158.488</b>	<b>142.289</b>
Frais de personnel	-73.440	-71.505
Frais généraux et administratifs	-32.733	-43.536
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5.645	-5.861
Dépréciations nettes sur actifs	-25.764	-2.557
<i>Actifs financiers</i>	-1.151	-2.557
<i>Actifs non financiers</i>	-24.613	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>20.906</b>	<b>18.830</b>
Charge d'impôts	-10.025	-5.041
<b>Bénéfice net des activités abandonnées</b>	<b>10.881</b>	<b>13.789</b>
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	71	0
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-4	34
<b>Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>67</b>	<b>34</b>
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-1.522	-386
Écarts de conversion	0	0
<b>Total des autres éléments du résultat global qui pourront être classés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>-1.522</b>	<b>-386</b>
<b>Résultats global total (des activités abandonnées)</b>	<b>9.426</b>	<b>13.437</b>

(en milliers EUR)

<b>Flux de trésorerie des activites abandonnees</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)	-94.868	-246.333
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)	239.810	284.050
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)	-1.446	-5.211
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	0	0
<b>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>143.496</b>	<b>32.506</b>

## 8 — Annexes relatives au compte de résultat global consolidé

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés françaises, les chiffres 31/12/2024 et 31/12/2023 des annexes 8 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises. Ces derniers sont présentés dans l'annexe 7.20.

### 8.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>209.340</b>	<b>178.731</b>
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	15.511	12.670
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	2.191	3.913
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	36.588	35.522
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	30.378	36.006
<i>Instruments de couverture</i>	87.185	72.581
<i>Passifs financiers</i>	0	0
<i>Autres</i>	37.272	17.910
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	209.125	178.602
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	210	120
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	5	9
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	215	129
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-128.936</b>	<b>-94.829</b>
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-6.403	-8.038
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-97.759	-67.818
<i>Instruments de couverture</i>	-23.930	-18.199
<i>Actifs financiers</i>	0	0
<i>Autres</i>	-844	-774
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-128.936	-94.829
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>80.404</b>	<b>83.902</b>

### 8.2 Dividendes perçus

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	281	395
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	1.678
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	573	734
<b>Total</b>	<b>857</b>	<b>2.807</b>

### 8.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
(en milliers EUR)		
<b>Commissions perçues</b>	<b>394.252</b>	<b>364.244</b>
Gestion d'actifs	334.906	309.596
Émissions et placements de titres	5.734	5.695
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	15.821	14.666
Autres services sur titres	30.393	28.897
Services sur espèces	178	165
Ingénierie financière	7.003	5.163
Dérivés	217	62
<b>Commissions versées</b>	<b>-64.007</b>	<b>-55.203</b>
Gestion d'actifs	-49.210	-41.768
Émissions et placements de titres	-281	-37
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-9.533	-9.224
Autres services sur titres	-4.140	-3.524
Services sur espèces	-843	-650
Dérivés	0	0
<b>Résultat net des commissions</b>	<b>330.245</b>	<b>309.041</b>

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

	31.12.2024	31.12.2023
(en milliers EUR)		
Revenus sur les actifs en gestion	291.985	273.271
– Commissions de gestion	285.696	267.828
– Droits de garde	5.836	5.525
– Commissions d'administration	453	-82
Revenus issus des transactions	26.586	25.550
Commissions de placement et de montage	12.456	10.820
Autres commissions et prestations de services	-782	-600
<b>Total des revenus</b>	<b>330.245</b>	<b>309.041</b>

## 8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>16.172</b>	<b>12.857</b>
Instruments de dette	1.747	454
<i>Obligations</i>	1.747	454
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Instruments de capitaux propres	7.024	18.399
Instruments financiers dérivés	7.401	-5.996
<i>Dérivés de change</i>	168	1.215
<i>Dérivés de taux d'intérêt</i>	4.310	-2.073
<i>Dérivés sur actions</i>	2.923	-5.138
<i>Dérivés sur matières premières</i>	0	0
<b>Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>486</b>	<b>895</b>
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	453	102
Autres instruments financiers	33	793
<b>Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats</b>	<b>70</b>	<b>-576</b>
<b>Activités de change</b>	<b>2.707</b>	<b>1.956</b>
<b>Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>19.435</b>	<b>15.132</b>

Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

## 8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Fair Value Hedge</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	30.468	59.789
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-29.911	-60.125
<b>Total Fair Value hedge</b>	<b>557</b>	<b>-336</b>
<b>Portfolio Hedge</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	20.853	40.565
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-20.688	-39.607
<b>Total Portfolio Hedge</b>	<b>165</b>	<b>958</b>
<b>Résultat net sur la comptabilité de couverture</b>	<b>722</b>	<b>622</b>

## 8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dette	-778	509
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	-778	66
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	0	443
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
<b>Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</b>	<b>-778</b>	<b>509</b>

## 8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dette	-396	31
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	0
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	-396	31
Prêts et créances	334	0
<b>Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti</b>	<b>-62</b>	<b>31</b>

## 8.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>33.582</b>	<b>33.835</b>
Revenus des locations	364	235
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	45
Plus-values réalisées sur vente de participations	2.384	0
Reprises de provisions	176	339
Prestations de services	28.412	30.736
Divers	2.207	2.480
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>-4.926</b>	<b>-8.917</b>
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Dotations aux provisions	-364	-5.260
Divers	-4.562	-3.657
<b>Autres résultats opérationnels nets</b>	<b>28.656</b>	<b>24.918</b>

Les autres résultats opérationnels s'élèvent à EUR 28,7 millions représentant le net des autres produits et des charges opérationnelles et affichent une variation positive de EUR 3,8 millions en raison principalement d'une diminution des dotations aux provisions.

## 8.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Rémunérations et salaires	-137.698	-130.768
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-26.518	-25.213
Charges liées aux retraites	-11.352	-12.455
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	0	0
Autres coûts	-4.368	-5.120
<b>Frais de personnel</b>	<b>-179.936</b>	<b>-173.556</b>

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	(en unités)	
<b>ETP en date du</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Administrateurs	15	17
Employés	986	993
Ouvriers	5	5
<b>Total</b>	<b>1.006</b>	<b>1.015</b>

## 8.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Marketing, publicité et relations publiques	-7.663	-6.764
Honoraires professionnels	-30.235	-34.380
Locations simples	-4.469	-4.620
Charges informatiques et de télécommunication	-68.576	-81.206
Réparation et entretien	-5.969	-5.348
Charges fiscales d'exploitation	-29.938	-27.651
Autres frais généraux et administratifs	-14.666	-17.953
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>-161.516</b>	<b>-177.922</b>

Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non-lease components). Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances

autres que celles liées au personnel.

### 8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-9.373	-10.313
Amortissements sur immobilisations corporelles	-10.393	-10.957
<b>Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-19.766</b>	<b>-21.270</b>

### 8.12 Dépréciations nettes sur actifs

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>340</b>	<b>651</b>
Prêts et créances sur la clientèle	113	651
Instruments de dette évalués au coût amorti	220	0
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7	0
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-704</b>	<b>-2.504</b>
Prêts et créances sur la clientèle	-704	-1.747
Instruments de dette évalués au coût amorti	0	-752
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	-5
<b>Dépréciations nettes sur actifs financiers</b>	<b>-364</b>	<b>-1.853</b>
<b>Dépréciations nettes sur participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>0</b>	<b>-83</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-2.976</b>	<b>0</b>
Actifs corporels	-1.650	0
Actifs incorporels	-974	0
Autres	-352	0
<b>Dépréciations nettes sur actifs non financiers</b>	<b>-2.976</b>	<b>0</b>
<b>Dépréciations nettes sur actifs</b>	<b>-3.340</b>	<b>-1.936</b>

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

## 8.13 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-27.352</b>	<b>-19.612</b>
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-24.349	-13.408
Impôt différé	-3.003	-6.204
<b>Autres charges d'impôts</b>	<b>296</b>	<b>-162</b>
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	296	-162
Autres éléments	0	0
<b>Charge d'impôts nette</b>	<b>-27.056</b>	<b>-19.774</b>

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<i>Bénéfice avant impôts</i>	94.519	62.321
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence (exclusion)</i>	402	-43
Base de l'impôt	94.921	62.278
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	25,00%
<b>Impôt théorique sur le bénéfice</b>	<b>-23.730</b>	<b>-15.569</b>
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	69	71
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-4.818	-4.846
Impact fiscal des revenus non imposables	149	1.575
Différences permanentes	-94	-26
Effet des autres éléments	1.078	-730
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	0	0
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	0	-87
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	-6	0
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-27.352</b>	<b>-19.612</b>
<b>Taux effectif d'impôt moyen</b>	<b>28,82%</b>	<b>31,49%</b>

Les Charges fiscales ont augmenté par rapport à l'année précédente, en ligne avec l'augmentation des résultats imposables.

## 8.14 Autres éléments du résultat global

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>6.003</b>	<b>6.127</b>
Montant brut	7.191	8.233
Impôts directement imputés aux réserves	-1.188	-2.106
<b>Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-160</b>	<b>2.175</b>
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-162	2.187
Impôts directement imputés aux réserves	2	-12
<b>Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>5.843</b>	<b>8.302</b>
<b>Écarts de conversion</b>	<b>57</b>	<b>-80</b>
Montant brut	57	-80
<b>Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-451</b>	<b>2.172</b>
Ajustement à la juste valeur avant impôts	199	1.523
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	-778	1.374
<i>Dépréciations</i>	0	-24
<i>Pertes (gains) nets de cessions</i>	-778	1.398
Impôts directement imputés aux réserves	128	-725
<b>Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net</b>	<b>-394</b>	<b>2.092</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>5.449</b>	<b>10.394</b>

---

## 9 — Droits et engagements

---

### 9.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2024, et au 31 décembre 2023 s'élevaient respectivement à EUR 90,8 milliards et EUR 86,7 milliards.

### 9.2 Droits et engagements de crédit

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2024 est de EUR 338,8 millions (au 31 décembre 2023 : EUR 299,8 millions).

### 9.3 Garanties données et reçues

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 331,3 millions en date du 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 335,9 millions).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.655,4 millions en date du 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 4.740,3 millions). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 0,0 million).

## 10 — Avantages au personnel et autres rémunérations

### 10.1 Autres avantages à long terme

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>8.476</b>	<b>7.308</b>
Dotations aux provisions	5.456	4.130
Utilisations de provisions	-2.824	-1.787
Reprises de provisions non utilisées	0	-1.175
Autres mouvements	-1.457	0
Modifications du périmètre de consolidation	-2.002	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>7.649</b>	<b>8.476</b>

Le montant en « Autres mouvements » est issu de l'application de la norme IFRS 5.

### 10.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales.

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est de EUR 0,1 million (au 31 décembre 2023 : EUR 2,9 millions). La baisse significative est due à l'application de la norme IFRS 5 vu que les plans à cotisations définies concernent les sociétés vendues ou destinées à être vendues. Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Valeur actuelle des obligations financées	147.464	136.865	3.617	3.679
Valeur des actifs des régimes	149.140	132.099	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	0	0	0
<b>A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>-1.676</b>	<b>4.766</b>	<b>3.617</b>	<b>3.679</b>
<b>B. Variation des obligations</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>136.865</b>	<b>131.248</b>	<b>3.679</b>	<b>3.483</b>
Coût des services	11.542	11.991	14	43
Charges d'intérêts	4.233	4.669	115	139
Prestations payées dans l'année	-3.957	-5.285	-172	-175
Charges administratives et taxes	-1.866	-1.855		
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	217	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	-327	0	-5
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-978	4.552	-230	366
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	1.625	-8.345	211	-172
<b>Solde à la clôture</b>	<b>147.464</b>	<b>136.865</b>	<b>3.617</b>	<b>3.679</b>
<b>C. Variation de la valeur des actifs des régimes</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>132.099</b>	<b>118.748</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus d'intérêts	4.254	4.399	0	0
Cotisations des employeurs	10.837	11.573	172	175
Cotisations des employés	0	0	0	0
Prestations payées dans l'année	-3.957	-5.285	-172	-175
Charges administratives et taxes	-1.866	-1.855	0	0
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	217	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	7.773	4.302	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>149.140</b>	<b>132.099</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D. Composition des coûts</b>				
Coûts des services				
a. Coûts des services actuels	11.542	11.991	14	43
b. Coûts des services passés	0	0	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	-21	270	115	139
Cotisations des employés	0	0	0	0
Charges administratives et taxes	0	0	0	0
<b>Charges nettes comptabilisées dans le P&amp;L</b>	<b>11.521</b>	<b>12.261</b>	<b>129</b>	<b>182</b>
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	-327	0	-5
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-978	4.552	-230	366
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	1.625	-8.345	211	-172
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-7.773	-4.302	0	0
<b>Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-7.126</b>	<b>-8.422</b>	<b>-19</b>	<b>189</b>
<b>E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi</b>				
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>4.766</b>	<b>12.500</b>	<b>3.679</b>	<b>3.483</b>
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.521	12.261	129	182
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-7.126	-8.422	-19	189
Cotisations des employeurs	-10.837	-11.573	-172	-175
Impact de change	0	0	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	0	0	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>-1.676</b>	<b>4.766</b>	<b>3.617</b>	<b>3.679</b>

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
<b>F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations</b>				
Taux d'actualisation	3,33 %	3,14 %	3,66 %	3,20 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,70% à 3,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00 %	2,13 %	5,00 %	5,20 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
<b>F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets</b>				
Taux d'actualisation	3,14 %	3,66 %	3,20 %	4,10 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,40% à 2,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,13 %	2,35 %	5,20 %	5,20 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
<b>G. Actifs des régimes</b>				
Trésorerie	0	0	N/A	N/A
Actions	34.605	27.915	N/A	N/A
Obligations	56.299	50.082	N/A	N/A
Immobiliers	9.058	6.702	N/A	N/A
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	46.087	45.189	N/A	N/A
Autres	3.091	2.211	N/A	N/A

(en milliers EUR)

**Régimes de retraite**

<b>H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture</b>			
Variation du taux d'actualisation		-0.50 %	+0.50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites		147.884	143.746
Montant de l'obligation liée aux autres avantages		3.829	3.423
Variation du taux d'inflation		-0.50 %	+0.50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites		144.911	146.326
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé		-1.50 %	+1.50 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages		3.069	4.243
<b>I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain</b>			
<b>Cotisations des employeurs</b>			
Cotisations liées aux régimes de retraites		12.308	
Cotisations liées aux autres avantages		198	
<b>Échéances des prestations à payer (Régimes de retraite et autres avantages)</b>			
à moins d'un an		7.162	
d'un an à deux ans		5.219	
de deux ans à trois ans		9.361	
de trois ans à quatre ans		8.629	
de quatre ans à cinq ans		10.466	
de cinq ans à dix ans		48.679	

Le surfinancement des régimes de retraite se décompose en deux montants. Les deux régimes de retraite sous forme de fonds de pension ont un surfinancement de EUR 2,4 millions. Par contre, le régime sous la forme d'une assurance a un sous-financement de l'ordre de EUR 0,7 million. Vu que les avoirs d'un régime ne peuvent couvrir les obligations d'un autre régime, le montant net de EUR -1,7 million est comptabilisé à l'actif pour EUR 2,4 millions et au passif pour EUR 0,7 million.

## 11 — Parties liées

En 2024, CA-Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, a obtenu le contrôle de Banque Degroof Petercam.

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entités du Groupe Crédit Agricole, les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résumant, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées au groupe Degroof Petercam.

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Bilan</b>						
Avances en comptes courants	0	0	0	0	7.374	7.374
Prêts à terme	450.175	0	1.470	0	3.224	454.869
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	26	0	854	0	6.882	7.762
Titres de placement	0	0	0	0	7.158	7.158
<b>Total des actifs</b>	<b>450.201</b>	<b>0</b>	<b>2.324</b>	<b>0</b>	<b>24.638</b>	<b>477.163</b>
Dépôts	15.661	0	2.036	5.189	9.466	32.352
Autres dettes	0	0	599	0	2.504	3.103
Autres passifs	2.056	0	0	0	1.997	4.053
<b>Total des passifs</b>	<b>17.717</b>	<b>0</b>	<b>2.635</b>	<b>5.189</b>	<b>13.967</b>	<b>39.508</b>
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	0	0	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0	1.787	1.787
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	309	244.926	245.235
<b>Options sur actions</b>						
Exercées / cédées	0	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultats</b>						
Charges financières	1.024	50	18	154	88	1.334
Pertes sur instruments dérivés	0	0	0	0	886	886
Honoraires et commissions	0	5	124	2	0	131
Frais de personnel	0	0	0	0	8.593	8.593
Autres	2.055	0	2.933	0	979	5.967
<b>Total des charges</b>	<b>3.079</b>	<b>55</b>	<b>3.075</b>	<b>156</b>	<b>10.546</b>	<b>16.911</b>
Produits d'intérêts	175	134	133	0	4	446
Profits sur instruments dérivés	0	1	0	0	0	1
Honoraires et commissions	0	121	9.669	70	0	9.860
Achats ou ventes de biens, d'immobiliers et d'autres actifs	0	0	2.384	0	0	2.384
Dividendes	0	0	0	0	411	411
Autres	126	0	9	0	1	136
<b>Total des produits</b>	<b>301</b>	<b>256</b>	<b>12.195</b>	<b>70</b>	<b>416</b>	<b>13.238</b>
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	0	5	5

(en milliers EUR)

31.12.2023	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Bilan</b>					
Avances en comptes courants	5	9	0	0	14
Prêts à terme	15.835	1.336	0	168	17.339
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	745	0	0	745
Titres de placement	0	0	0	4.941	4.941
<b>Total des actifs</b>	<b>15.840</b>	<b>2.090</b>	<b>0</b>	<b>5.109</b>	<b>23.039</b>
Dépôts	25.777	192	9.012	2.561	37.542
Autres dettes	0	621	0	0	621
Autres passifs	0	0	0	4.784	4.784
<b>Total des passifs</b>	<b>25.777</b>	<b>813</b>	<b>9.012</b>	<b>7.345</b>	<b>42.947</b>
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	28.126	0	0	0	28.126
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.407	1.407
Engagements	226	0	0	0	226
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
<b>Options sur actions</b>					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2023	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultats</b>					
Charges financières	588	7	160	36	791
Honoraires et commissions	6	131	7	0	144
Frais de personnel	0	0	0	9.231	9.231
Autres	0	1.807	0	0	1.807
<b>Total des charges</b>	<b>594</b>	<b>1.945</b>	<b>167</b>	<b>9.267</b>	<b>11.973</b>
Produits d'intérêts	253	332	0	12	597
Profits sur instruments dérivés	19	0	3	1	23
Honoraires et commissions	336	8.671	190	4	9.201
Dividendes	0	0	0	167	167
Autres	1	105	0	1	107
<b>Total des produits</b>	<b>609</b>	<b>9.108</b>	<b>193</b>	<b>185</b>	<b>10.095</b>
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	62	62

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel (suivant les normes IAS19 et IFRS 2).

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Avantages à court terme	7.741	8.421
Avantages postérieurs à l'emploi	476	441
Autres avantages à long terme	880	1.780
Indemnités de fin de contrat de travail	1.086	1.853
Paiements en actions	0	0
<b>Total</b>	<b>10.183</b>	<b>12.495</b>

---

## 12 — Événements postérieurs à la clôture

---

Le conseil d'administration du 23 avril 2025 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 27 mai 2025 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de EUR 5,80, et a autorisé la publication des états financiers.

# Émoluments du commissaire

(en milliers EUR)

**31.12.2024**

<b>Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat</b>	<b>422</b>
<b>Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire</b>	<b>204</b>
Autres missions d'attestation	201
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	3
<b>Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe</b>	<b>358</b>
<b>Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié</b>	<b>143</b>
Autres missions d'attestation	35
Missions de conseils fiscaux	102
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	6

# Rapport du commissaire

## BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

### Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la "Société") et de ses filiales (conjointement le "Groupe"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant six exercices consécutifs.

#### Rapport sur les comptes consolidés

##### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024 ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à '000' EUR 8.596.201 et d'un état consolidé du résultat global qui se solde par un bénéfice net de l'exercice de '000' EUR 78.344.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi

que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux institutions de crédit en Belgique.

### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Points clés de l'audit**

Le point clé de l'audit est un point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

#### Les commissions sur les revenus liés à la banque privée

##### *Description du point clé de l'audit:*

Les commissions perçues par la banque constituent la principale source de revenu de Banque Degroof Petercam en Belgique. Ces commissions s'élèvent à '000' EUR 394.252 pour l'exercice 2024, tel que repris sous la rubrique "8.3 Commissions perçues et versées" des comptes consolidés. Les commissions relatives aux contrats dans banque privée font partie intégrante de cette rubrique.

Nous avons constaté que la validation de certains tarifs accordés aux clients de la banque n'est pas

standardisée. Par conséquent, nous avons considéré les commissions relatives aux contrats dans la banque privée comme étant un point clé de l'audit.

##### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:*

Nous avons revu le design et l'efficacité opérationnelle des procédures implémentées par la direction afin de standardiser les tarifs pour les clients existants dont les grilles tarifaires ont été modifiées en cours d'année ainsi que pour les nouveaux clients.

Pour un échantillon de tarifs accordés depuis 2023, nous avons obtenu les pièces justificatives démontrant la validation des dérogations par un comité dédié.

Pour un échantillon de clients, nous avons réconcilié la tarification reprise dans les contrats avec les systèmes comptables de la banque. Un contrôle spécifique de même nature a également été appliqué à un échantillon de clients ayant bénéficié de dérogation tarifaire.

Nos procédures de contrôles n'ont pas révélé d'observations particulières.

### **Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant

notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du

commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## Autres obligations légales et réglementaires

### **Responsabilités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés**

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une "Conclusion sans réserve", relative à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir les sections:

- Le message aux actionnaires;
- Les chiffres clés; et
- Les faits marquants.

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

### **Autre mention**

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 30 avril 2025  
Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par

Damien Walgrave<sup>1</sup>  
Reviseur d'Entreprises

(1) Agissant au nom de Damien Walgrave SRL

